

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PREMIER MINISTERE

**AUTORITE SUPERIEURE
DE CONTROLE D'ETAT**



**RAPPORT GENERAL
ANNUEL D'ACTIVITES 2010**

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU CONTROLEUR GENERAL D'ETAT	4
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE	8
I. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE.....	11
DEUXIEME PARTIE : BILAN DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2010.....	13
I. ACTIVITES DE CONTRÔLE REALISEES PAR L'ASCE	14
1.1. Synthèse des rapports de contrôle	16
1.2. Malversations financières relevées dans les rapports de contrôle de l'ASCE.....	51
1.2.1. Nombre de rapports de contrôle présentant des malversations	52
1.2.2.Types de malversations constatées	54
1.3. Synthèse des rapports d'audit basé sur les risques.....	56
1.3.1. Définition et objectifs	56
1.3.2. Synthèse des constats et des recommandations issus des audits basés sur les risques	57
1.4. Résultats des contrôles spécifiques	60
II. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES INSPECTIONS TECHNIQUES DES SERVICES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS (ITS)	66
2.1. Situation des rapports reçus en 2010	66
2.2. Malversations financières relevées dans les rapports	68
III. ANALYSES ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS	77
3.1. Situation d'ensemble des rapports	77
3.2. Insuffisances et recommandations.....	78
IV. ACTIVITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	82
4.1. Missions de suivi sur place	82
4.2. Suivi sur pièces	83
4.3. Etat de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de l'ASCE	85

4.4. Etat de mise en œuvre des recommandations formulées par les ITS.....	86
V. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	89
5.1. Actions de sensibilisation et de prévention de la corruption	89
5.1.1. Au niveau des administrations publiques centrales	89
5.1.2. Au niveau des régions	89
5.1.3. Au niveau d'autres groupes cibles de l'administration	90
5.2. Activités avec les organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption	90
5.3. Activités de collecte et de traitement des dénonciations	90
5.4. Commémoration de la Journée internationale de lutte contre la corruption	91
5.5. Suivi de la mise en œuvre des conventions internationales contre la corruption.....	91
5.6. Relecture du document de politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action	92
5.7. Impact de la lutte contre la corruption	92
VI. SAISINE DE LA JUSTICE	94
VII. ACTIVITES CONNEXES	95
7.1. Renforcement des capacités des Contrôleurs d'Etat	95
7.2. Renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels	95
7.3. Renforcement des capacités du personnel d'appui de l'ASCE.....	96
7.4. Organisation du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif de l'Etat.....	96
TROISIEME PARTIE : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	97
I. OBSERVATIONS	98
II. RECOMMANDATIONS.....	99
CONCLUSION.....	100

MESSAGE DU CONTROLEUR GENERAL D'ETAT

Le présent document est établi en application de la loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) et qui dispose en son article 13 ce qui suit : « Le Contrôleur Général d'Etat adresse au Président du Faso un rapport général annuel d'activités avec copie au Premier Ministre et au Président de l'Assemblée Nationale. Ce rapport est rendu public ».



Loin d'être une simple compilation de rapports d'inspections, le rapport général annuel est une synthèse des conclusions des missions de contrôles effectuées tant par l'ASCE elle-même que par les autres corps de contrôles de l'ordre administratif, au cours de l'année 2010. Ce troisième rapport qui arrive à un moment important de son évolution, est une fois de plus, une opportunité de communiquer franchement sur nos réalisations et sur nos défis.

Susceptible d'intervenir partout où des fonds publics sont engagés, l'ASCE, au-delà de son champ traditionnel d'activités à savoir s'assurer de la saine gestion des deniers publics et lutter contre la corruption, consacre une part importante de ses ressources à des missions d'amélioration opérationnelle de la qualité de l'administration publique, d'aide à la décision stratégique ainsi qu'à la prospective. En ce qui concerne les différentes réalisations, nous avons mené, plus de missions au cours de l'année 2010 que les années précédentes. En outre nous avons élargi nos outils de vérification en nous appropriant « l'audit par les risques ». Nous continuerons sur cette lancée.

Plus que par le passé, notre détermination a été de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations, en raison de leur impact avéré sur la bonne gouvernance.

C'est l'occasion et le lieu pour l'ASCE de rendre un hommage bien sincère à Son Excellence Monsieur le Président du Faso. En outre, elle exprime sa reconnaissance à Monsieur le Premier Ministre et son gouvernement, à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, aux administrations, à la société civile, aux populations, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers pour la confiance, l'estime et le soutien sans cesse renouvelés qui lui ont permis de conquérir sa place dans le dispositif institutionnel de notre cher pays.

S'agissant des défis, des avancées ont certes été faites dans la vulgarisation de nos missions et de nos activités auprès de ceux qui doivent être les partenaires stratégiques de l'ASCE, à savoir les institutions et les services publics, les organisations de la société civile dont les médias. Cependant la démarche devra être intensifiée pour que sa mission pédagogique soit encore mieux perçue. C'est pourquoi, l'effort de communication a dû être au cœur des

actions afin de réaliser un consensus autour des missions, des méthodes et des résultats de l'ASCE,

Enfin, elle est consciente de la nécessité de renforcer ses compétences pour mieux soutenir les différentes recommandations qu'elle adresse aux entités vérifiées, tout en sachant que ce défi concerne également la chaîne de commandement de l'Administration. Aussi un ambitieux programme de formation a-t-il minutieusement été conçu. Avec l'élaboration d'une cartographie des risques dans les ministères et institutions, l'ASCE s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une meilleure efficacité du contrôle en vue de renforcer la transparence, l'intégrité, la protection des biens publics et la bonne gouvernance.

De nouveaux horizons s'ouvrent à l'ASCE dans le domaine de la coopération internationale : pour preuve, les fructueuses relations qu'elle entretient avec les partenaires techniques et financiers pour appuyer le développement des outils de travail et des ressources humaines. Ainsi invitée, a-t-elle participé activement à différentes rencontres internationales. Il convient d'y ajouter les voyages d'études et d'échanges dans d'autres pays et institutions pour le renforcement de ses capacités. Le programme d'activités de l'ASCE l'a conduite parfois à dépasser les frontières burkinabé pour prendre en compte le caractère de plus en plus international des problèmes et pour enrichir ses recommandations des meilleures pratiques étrangères. Aussi participe-t-elle à l'évaluation des pairs dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Toutes ces sollicitations sont des témoignages éloquentes de la vitalité grandissante de l'ASCE et du bien fondé de sa création par les plus hautes autorités du Burkina.

C'est pourquoi nous demeurons convaincu qu'en conjuguant nos efforts, nous pourrions changer les mœurs économiques et administratives, et positiver les comportements de l'ensemble de la population. Quand bien même que ce sera un travail de longue haleine nous restons confiant que ce combat noble mené sans relâche, avec courage et fermeté triomphera.

Nous en appelons donc au soutien et à la collaboration de toutes les parties prenantes et plus particulièrement des autres structures de contrôle, du pouvoir judiciaire, de la société civile et des médias, car il y va de la crédibilité de l'Etat, du développement de notre pays et de l'avenir des générations futures. L'ASCE est disponible et déterminée à accomplir tout effort dans ce sens dans le cadre de son mandat.

Henri Bruno BESSIN
Contrôleur Général d'Etat

INTRODUCTION



INTRODUCTION

La loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007, portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité supérieure de contrôle d'Etat (*en annexe*) dispose en son article 13 : « **le Contrôleur Général d'Etat, adresse au président du Faso un rapport général annuel d'activités avec copie au Premier Ministre et au Président de l'Assemblée nationale. Ce rapport est rendu public** »

C'est ainsi que l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) a produit son premier rapport relatif aux activités de 2008 et le deuxième à celles de 2009.

En 2010, l'ASCE a élaboré un programme d'activités dont les grandes orientations sont les suivantes :

- 1) promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la corruption de manière plus efficace ;
- 2) parachever la cartographie des risques qui constituerait un référentiel utile pour guider l'action des organes de contrôle ;
- 3) renforcer le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle et des actions en justice ;
- 4) renforcer le contrôle de régularité, le contrôle de performance et l'audit basé sur les risques dans les services publics en vue de détecter et de combattre toutes mesures ou pratiques tendant à générer des dysfonctionnements ;
- 5) renforcer les actions de concertation avec les organes de contrôle ;
- 6) renforcer les capacités professionnelles des Contrôleurs d'Etat, des Inspecteurs techniques des services et du personnel de soutien, en vue d'améliorer leur efficacité et leur rendement ;
- 7) assurer la bonne visibilité de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat ;
- 8) suivre la mise en œuvre des conventions internationales de lutte contre la corruption.

Le présent rapport général annuel d'activités rend compte de l'exécution de ce programme et s'articule autour des points suivants :

Première partie : bilan de la mise en œuvre des recommandations et état d'avancement des dossiers introduits en justice ;

Deuxième partie : bilan des activités de l'année 2010 ;

Troisième partie : observations et recommandations ;

Conclusion.

**PREMIERE
PARTIE**

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS ET
ETAT D'AVANCEMENT DES
DOSSIERS INTRODUITS EN
JUSTICE**

I. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS

Le rapport général annuel d'activités 2009 a formulé les trois (03) recommandations suivantes à l'adresse des chefs de départements ministériels :

- R1 : prendre les sanctions administratives idoines à l'encontre des agents fautifs avec célérité ;
- R2 : inviter les responsables des services et les inspections techniques à multiplier les contrôles ;
- R3 : interpeler les responsables des services sur les règles de déontologie et d'éthique administratives.

Le tableau n°1 ci-dessous présente l'état des suites réservées à ces recommandations.

Tableau n°1 : état de mise en œuvre des recommandations

N°	Départements ministériels	Recommandations mises en œuvre (x)		
		R1	R2	R3
1.	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale	X	X	X
2.	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	X	X	X
3.	Ministère de l'Economie et des Finances	X	X	X
4.	Ministère de la Justice	X	X	X
5.	Ministère de la Défense	X	X	X
6.	Ministère de la Santé	X	X	X
7.	Ministère des Transports	X	X	X
8.	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	X	X	X
9.	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	X	X	X
10.	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie	X	X	X
11.	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication	X	X	X
12.	Ministère de la Sécurité	X	X	X
13.	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	X	X	X
14.	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur	X	X	X

N°	Départements ministériels	Recommandations mises en œuvre (x)		
		R1	R2	R3
	et de la Recherche Scientifique			
15.	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	X	X	X
16.	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat	X	X	X
17.	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat	X	X	X
18.	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	X	X	X
19.	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	X	X	X
20.	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale	X	X	X
21.	Ministère des Ressources Animales	X	X	X
22.	Ministère de la Promotion des Droits Humains	X	X	X
23.	Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication	X	X	X
24.	Ministère de la Promotion de la Femme	X	X	X
25.	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	X	X	X
26.	Ministère des Sports et des Loisirs	X	X	X
27.	Ministère Chargé des Relations avec le Parlement	X	X	X

Les recommandations d'ordre général adressées aux chefs de départements ministériels ont toutes été mises en œuvre.

II. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE

L'état d'avancement des dossiers transmis aux institutions judiciaires au cours des années 2008 et 2009 est indiqué respectivement dans les tableaux n°2 et n°3 ci-dessus.

Tableau n°2 : dossiers du rapport général annuel d'activités 2008

N°	Dossiers	Montant compromis en FCFA	Infractions présumées	Situation au 31/12/2010
1	Haut-commissariat du Koulpélogo	19 308 861	Faux et usage de faux, détournement de deniers publics	En cours d'instruction à la Cour de Cassation
2	Antenne CCVA Bobo-Dioulasso	3 470 450	Détournement de deniers publics	Dossier en cours au cabinet d'instruction n°1 de Ouagadougou

Tableau n°3 : dossiers du rapport général annuel d'activités 2009

N°	Dossiers	Montant compromis en FCFA	Infractions présumées	Date de saisine	Situation au 31/12/2010
1	ONG Espace Colin POWELL pour le Sahel	344 208 036	Fraude douanière	29/07/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°1 de Ouagadougou
2	Régie d'avances chargée des paiements des impôts, droits et taxes ou autres opérations exonérées relatives aux marchés publics de l'Etat	1 577 541 923	Faux en écriture, usage de faux, concussion et corruption	04/08/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°3 de Ouagadougou
3	Greffe central de la Cour de Cassation	31 520 000	Détournement de deniers publics	05/10/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°3 de Ouagadougou
4	Perception de l'Ambassade du Burkina Faso en France	61 171 506	Détournement de deniers publics et dissipation de carnets de quittances	09/11/2009	Dossier communiqué au Procureur général près la Cour d'Appel de Ouagadougou
5	Programme de réduction de la pauvreté au niveau	222 004 824	Détournement et complicité de		Toujours en cours au cabinet d'instruction n°4

N°	Dossiers	Montant compromis en FCFA	Infractions présumées	Date de saisine	Situation au 31/12/2010
	communal (PRPC)		détournement de deniers publics, abus de confiance, corruption et recel de choses détournées	16/11/2009	de Ouagadougou
6	Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles DE GAULLE	Néant	Faux et usage de faux documents administratifs, corruption	16/11/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°1 de Ouagadougou
7	Travaux d'aménagement de 975 km de pistes rurales du Houet (lot n°5)	79 225 250	Détournement et complicité de détournement de deniers publics, abus de confiance, corruption, recel de choses détournées	16/11/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°2 de Ouagadougou
8	District sanitaire de Dandé, Province du Houet	5 495 000	Détournement de deniers publics	26/11/2009	Toujours en cours au cabinet d'instruction n°2 de Bobo-Dioulasso
9	Commission d'attribution des marchés de la mairie de Banfora	500 000	Corruption et/ou escroquerie	10/12/2009	Dossier jugé, auteur condamné pour escroquerie à trois (03) mois de prison avec sursis (Tribunal de Grande Instance de Banfora)



**BILAN DES ACTIVITES
DE L'ANNEE 2010**

I. ACTIVITES DE CONTRÔLE REALISEES PAR L'ASCE

Cette partie présente les synthèses des rapports de contrôle, des rapports d'audit basé sur les risques et des rapports des contrôles spécifiques.

La liste de ces rapports est la suivante :

1. Rapport de mission d'investigations à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
2. Rapport de contrôle et de vérification de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) ;
3. Rapport de mission d'investigations à l'Hôpital Souro Sanou (CHUSS) suite au décès d'une patiente ;
4. Rapport de mission de Contrôle à l'Université de Koudougou ;
5. Rapport de mission relatif aux difficultés rencontrées avec le service du contrôle financier de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
6. Rapport de Contrôle de la gestion de la mairie de Bittou, province du Boulgou ;
7. Rapport de mission d'investigations dans la Commune rurale de Kindi ;
8. Rapport de mission d'investigations et de vérification de la Commune rurale de Lanfiéra, province du Sourou ;
9. Rapport de mission d'investigations sur le marché de travaux pour la construction d'un dispensaire et d'un logement d'infirmier au CSPS de WAADA dans la Commune rurale de Zoungou, province de Ganzourgou ;
10. Rapport de mission d'investigations dans la Commune urbaine de Gorom-Gorom ;
11. Rapport de Contrôle de la gestion des ressources financières allouées pour la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) par la Direction provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale des Balé ;
12. Rapport de mission de contrôle et de vérification de la Fédération Burkinabè de Football ;
13. Rapport de mission de contrôle et de vérification de la Perception de Toussiana, province du Houet ;
14. Rapport de mission d'investigations aux Editions SIDWAYA relatives au marché à ordre de commande n°02/2009/MCTC/SG/DGES/DAAF ;

15. Rapport de mission de contrôle et de vérification de la Régie de recettes du Génie Militaire ;
16. Rapport de mission d'investigations au Conseil Régional du Nord, Ouahigouya ;
17. Rapport de mission d'investigations dans la Commune rurale de Koumbia ;
18. Rapport sur la dénonciation intitulée « la fraude instituée au plus haut niveau » parue dans la presse ;
19. Rapport de contrôle de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements dans les villes de : OUAGADOUGOU – KOUDOUGOU - OUAHIGOUYA – KAYA ;
20. Rapport de contrôle de ponctualité dans treize (13) services publics ;
21. Rapport d'audit basé sur les risques du dispositif de suivi et de supervision de la gestion des ressources transférées aux communes pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures scolaires - Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA);
22. Rapport d'audit organisationnel basé sur les risques du Ministère de la Santé (MS) ;
23. Rapport d'audit basé sur les risques de la gestion des projets d'entretien courant des routes - Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID).

1.1. Synthèse des rapports de contrôle

La synthèse des rapports de contrôle reprend les objectifs, les insuffisances et les irrégularités, les risques significatifs et les recommandations formulées.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS A L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)



a) Objectif : Vérifier les dénonciations sur la gestion du Directeur général de l'ONEA.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

Parmi les dénonciations portées sur la gestion du Directeur général de l'ONEA, il est établi ce qui suit :

- retard d'exécution des travaux de construction d'un château d'eau à Ouahigouya au regard du délai contractuel ;
- non-respect des délais contractuels de dix (10) ou trente (30) jours pour le paiement des factures d'externalisation.

c) Risques significatifs :

- surcoût des travaux,
- litiges.

d) Recommandations :

A l'adresse du Directeur général de l'ONEA

- faire prendre les dispositions pour appliquer les termes du contrat en matière de pénalités de retard (article 8 du marché n°071 du 24 juillet 2009) ;
- faire prendre les dispositions pour le respect des délais contractuels de paiement des factures d'externalisation ;
- faire prendre les dispositions pour uniformiser les délais de paiement des factures à trente (30) jours minimum par souci d'équité entre les fournisseurs.

RAPPORT DE CONTROLE ET DE VERIFICATION DE L'OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR (ONAC)



a) **Objectif** : Vérifier les dénonciations de mal gouvernance et de corruption dans la gestion du Directeur général de l'Office national du commerce extérieur (ONAC).

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** :

Les dénonciations sont avérées :

- utilisation irrégulière d'un chauffeur ;
- utilisation abusive et détournement de sa destination initiale d'un véhicule de l'Etat ;
- mauvaise gestion des fonds alloués pour l'organisation de la foire CEDEAO et de la semaine commerciale d'Abidjan.

c) **Risques significatifs** :

- détérioration du climat social ;
- enrichissement illicite ;
- détournement de biens et de deniers publics ;
- corruption.

d) **Recommandations** :

A l'attention du Directeur général de l'ONAC

- utiliser les chauffeurs de l'ONAC pour les missions de l'Office;
- enregistrer le véhicule de marque Peugeot 406 immatriculé 11 N 1637 * BF (fond blanc) sur la liste du patrimoine de l'ONAC, procéder à son immatriculation en fond rouge et le stationner au sein de l'Office ;
- clôturer le compte ECOBANK n°101 606 501 014/ Foire CEDEAO après le transfert de ses avoirs dans le compte Trésor n°000 144 210 251/ONAC ;
- rembourser à l'ONAC les dépenses injustifiées d'un montant de cinq millions quatre cent mille trois cent quatre-vingt-deux **(5 400 382)** F CFA;
- procéder aux paiements aux créanciers de la somme de trente trois millions huit cent seize mille quatre cent cinquante quatre **(33 816 454)** F CFA correspondant au montant des factures impayées de la semaine commerciale d'Abidjan ;

- élaborer dans les meilleurs délais le bilan financier et matériel de la foire CEDEAO et de la semaine commerciale d'Abidjan ;
- respecter les règles et procédures régissant les finances publiques.

A l'attention du Président du Conseil d'administration

- soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration les projets d'organisation de manifestations commerciales ainsi que leur bilan d'exécution ;
- renforcer le suivi et le contrôle des activités de l'ONAC, notamment lors de séjours statutaires dans l'établissement.

A l'attention du Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat

- renforcer le suivi et le contrôle des activités de l'ONAC par les services compétents du ministère, notamment par l'inspection générale des services ;
- exiger du Directeur Général de l'ONAC et des comités d'organisation de la foire CEDEAO et de la semaine commerciale d'Abidjan le bilan desdites manifestations commerciales dans les meilleurs délais ;
- prendre des sanctions administratives à l'encontre du Directeur Général de l'ONAC.

A l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances

- faire recouvrer auprès du Directeur Général de l'ONAC et au profit de l'ONAC la somme de cinq millions quatre cent mille trois cent quatre-vingt-deux **(5 400 382)** FCFA correspondant à des dépenses injustifiées.

**RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATION AU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE SOURO SANOU (CHUSS) DE BOBO DILOULASSO SUITE AU
DECES D'UNE PATIENTE**

a) Objectifs :

- apprécier l'organisation de la prise en charge de la patiente entre les services concernés que sont la médecine interne (diabétologie), la chirurgie et la réanimation ;
- apprécier la qualité de la prise en charge à travers le fonctionnement du dispositif médico-technique en place : ressources humaines, plateau médico-technique... ;
- déterminer les niveaux de responsabilité concernant le décès d'une patiente survenu au CHUSS, le 26 septembre 2010.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- non prise en compte de la situation d'urgence ;
- non réquisition de l'avis de spécialiste ;
- insuffisance de communication avec la patiente ;
- insuffisances dans l'exploitation des supports de gestion de la patiente ;
- absence d'une charte définissant les responsabilités et les règles de fonctionnement du département de chirurgie ;
- manquement grave à la déontologie ;
- équipement médico-technique et locaux du bloc opératoire du CHUSS dans un état de vétusté.

c) Risques significatifs :

- manque d'efficacité du CHUSS ;
- déshumanisation des formations sanitaires ;
- mauvaise réputation du CHUSS ;
- manquements à l'éthique et à la déontologie.

d) Recommandations :

A l'attention du Président de la commission médicale d'établissement du CHUSS :

- accélérer l'adoption et l'application de la Charte du bloc opératoire.

A l'attention du chef du Département de Chirurgie du CHUSS

- assurer une meilleure coordination et un leadership fort à la tête du Département de chirurgie.

A l'attention de la Directrice Générale du CHUSS

- saisir les ordres professionnels du manquement des agents ;
- prendre les sanctions administratives idoines à l'encontre des agents incriminés ;
- améliorer la communication avec les patients ;
- veiller à la maintenance régulière des équipements médico-techniques du CHUSS.

A l'attention du Ministre de la Santé

- renforcer les moyens médico-techniques et humains du CHUSS de Bobo -Dioulasso ;
- améliorer l'état général des locaux abritant le bloc opératoire de l'hôpital de Bobo-Dioulasso.



a) Objectif : situer clairement les responsabilités quant au non respect des textes en matière de gestion budgétaire et comptable à l'Université de Koudougou (UK).

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- non respect des dispositions des textes dans la gestion budgétaire et comptable de l'UK ;
- existence d'arriérés de paiement d'un montant de cent soixante deux millions huit cent cinquante quatre mille cinq cent cinq (**162 854 505**) F CFA relatifs aux contrats exécutés sans visas du contrôleur financier ;
- fractionnement récurrent des marchés passés pour le compte des Unités de Formation et de Recherche (UFR);
- absence de textes règlementaires régissant l'octroi d'avances de solde et de prêts au personnel ;
- vacance du poste de caissier au service de l'Agence Comptable de l'UK ;
- non tenue régulière des réunions hebdomadaires du comité de trésorerie de l'UK ;
- mauvaise collaboration entre le Président de l'Université de Koudougou et les acteurs intervenant dans la gestion du budget ;
- responsabilité en cause du Président de l'UK, ordonnateur du budget.

c) Risques significatifs :

- détournements et malversations ;
- dysfonctionnement des services ;
- détérioration du climat social ;
- corruption.

d) Recommandations :

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- faire prendre les dispositions pour le règlement effectif des arriérés de paiement de soixante deux millions huit cent cinquante quatre mille cinq cent cinq **(62 854 505)** francs CFA.

A l'adresse du Président de l'Université de Koudougou

- veiller au strict respect des dispositions du décret n°2008-173/PRES/P/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public pour toute acquisition de biens et services ;
- prendre les dispositions pour mettre fin aux fractionnements des marchés ;
- prendre des dispositions pour l'adoption diligente des textes devant régir les avances de solde et les prêts au personnel, ce, conformément aux dispositions de l'article 87 du décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant règlement général sur de la comptabilité publique ;
- veiller à l'observation de l'orthodoxie budgétaire et au respect du principe de séparation entre ordonnateur et comptable dans l'exécution des dépenses budgétaires ;
- procéder à la nomination d'un caissier sur proposition de l'agent comptable en conformité avec les textes prévus en la matière ;
- veiller à la tenue régulière des réunions hebdomadaires du comité de trésorerie.

RAPPORT DE MISSION RELATIF AUX DIFFICULTES RENCONTREES AVEC LE SERVICE DU CONTROLE FINANCIER DE L'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO (UPB)



a) Objectif : vérifier les allégations du président de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso sur les difficultés de fonctionnement de son établissement dues au refus du contrôleur financier d'accorder son visa pour certains dossiers.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- retard dans la prise de la délibération devant entériner les accords Gouvernement-Syndicats sur la hausse des taux honoraires de vacation ;
- non respect des dispositions de la loi n°2008-033/AN du 22 mai 2008, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat ;
- retard dans la prise des textes relatifs au recrutement régissant la situation administrative des éléments de sécurité;
- non concordance entre la situation du personnel fournie par la direction des ressources humaines et celle du service de la comptabilité ;
- omission d'un agent lors du reversement du personnel dans la nouvelle grille des établissements publics de l'Etat ;
- mauvaise tenue des dossiers de personnel ;
- retard dans le traitement des dossiers imputable au Président de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

c) Risques significatifs :

- dysfonctionnement des services ;
- recrutement de personnel insuffisamment ou non qualifié ;
- détérioration du climat social ;
- perte de ressources financières.

d) Recommandations :

A l'adresse du Président de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso.

- respecter strictement les dispositions en matière de gestion budgétaire et comptable ;
- respecter strictement les dispositions de la loi n°2008-033/AN du 22 mai 2008, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des établissements publics de l'Etat ;
- observer la célérité dans le traitement et le suivi des dossiers du personnel ;
- renforcer et privilégier le dialogue direct en vue d'aplanir les différends.

RAPPORT DE CONTROLE DE LA GESTION DE LA MAIRIE DE BITTOU PROVINCE DU BOULGOU



a) Objectifs:

- vérifier la dénonciation de détournement par le comité local de jumelage (CLJ) de Bittou d'une somme de sept cent mille (**700 000**) F CFA destinée à la réalisation de forages, à l'équipement d'école et de maternité ;
- contrôler les achats publics et les déblocages de fonds de la commune de Bittou ;
- contrôler la régie des recettes de la commune.

b) Constats des irrégularités et des insuffisances :

- ***Au niveau de la régie des recettes de la commune***
 - non respect par le régisseur du plafond autorisé ;
 - manquant de caisse de trois mille cent quatre-vingt-dix (**3 190**) F CFA;
 - non constitution du cautionnement par le régisseur.
- ***Au niveau des achats publics et des déblocages de fonds***
 - mauvais archivage des dossiers ;
 - absence de copies de pièces justificatives de dépenses pour un montant de deux millions neuf cent cinquante mille six cent quatre-vingt-seize (**2 950 696**) F CFA ;
 - fractionnement de commandes.
- ***Au niveau du comité local de jumelage***
 - absence de comptabilité au niveau du CLJ,
 - règlement en espèces d'importantes dépenses ;
 - non respect des procédures d'attribution des marchés ;
 - existence d'un déficit de cinq millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-quatre (**5 325 424**) F CFA dans la gestion des projets d'électrification des CSPS de Gnangdin et de Mogomnoré et du forage de Kanyiré.

c) Risques significatifs:

- mauvaise réalisation des projets ;
- détournements et malversations ;
- collusion ;
- défiance des partenaires.

Recommandations

A l'attention du Régisseur

- respecter le plafond autorisé pour sa caisse par des versements réguliers à la perception, chaque fois que l'encaisse atteint deux cent mille (**200 000**) F CFA;
- constituer le cautionnement;
- procéder à un meilleur classement des documents comptables.

A l'attention du comptable de la Mairie

- procéder à un meilleur archivage des dossiers relatifs aux décisions de déblocage de fonds ;
- classer des copies des pièces justificatives de dépenses avant la transmission des originaux au Receveur Municipal ;
- réclamer les pièces justificatives de dépenses.

A l'attention du Secrétaire Général de la Mairie

- procéder à un meilleur archivage des dossiers relatifs aux marchés publics ;
- respecter la réglementation générale des marchés publics ;
- renforcer le contrôle hiérarchique sur les services de la comptabilité et de la Régie des recettes.

A l'attention du Président et du Trésorier du Comité Local de Jumelage

- mettre en place une comptabilité ;
- observer les règles de gestion financière et comptable;
- rembourser de concert avec le trésorier la somme de cinq millions trois-cent-vingt cinq mille quatre cent vingt quatre (**5 325 424**) F CFA correspondant au déficit constaté dans la gestion des projets

d'électrification solaire des CSPS de Gnangdin et de Mogomnoré et du forage de Kanyiré ;

- respecter la réglementation générale des marchés publics.

A l'attention du Maire de la Commune de Bittou

- veiller à un meilleur fonctionnement des services de la Mairie et du comité local de jumelage ;
- procéder à la prise de mesures de redressement des insuffisances constatées dans la gestion des actions du jumelage Bittou/Châteauroux (*France*) ;
- prendre les dispositions pour le remboursement par le président et le trésorier du comité local de jumelage de la somme de cinq millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-quatre **(5 325 424)** F CFA.

A l'attention du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

- prendre les sanctions idoines à l'encontre du président et du trésorier du Comité Local de Jumelage pour mauvaise gestion ;
- procéder à la formation des membres des bureaux des comités locaux.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE KINDI



a) Objectif : vérifier le non respect des tarifs fixés par les textes pour la perception de la taxe de développement communal (TDC).

b) Constats des irrégularités et des insuffisances :

- trop perçu sur la taxe de développement communal ;
- souches des quittanciers mal renseignés ;
- formulaires des cartes grises des véhicules à deux roues mal renseignés ;
- déficit de communication entre les autorités administratives (communales) et les jeunes ;
- difficultés pour le percepteur à déterminer les cylindrées à partir des cartes grises et des cylindres des motocyclettes.

c) Risques significatifs:

- incivisme fiscal ;
- détérioration du climat social ;
- perte de recettes.

d) Recommandations :

A l'attention du Ministre des transports

- faire modifier le formulaire actuel du certificat de mise en circulation (carte grise) pour insérer les mentions précises de cylindrée en centimètre cube (cm³) pour les véhicules à deux ou trois roues.

A l'attention de monsieur le Maire de la commune rurale de Kindi

- prendre les dispositions nécessaires pour désintéresser toute victime de trop perçu ;
- entreprendre des concertations pour restaurer la confiance entre l'administration communale et la population.

A l'attention du Percepteur de Kindi

- dresser la liste des victimes de trop perçu.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS ET DE VERIFICATION DE LA COMMUNE RURALE DE LANFIERA



a) Objectif : mener des investigations approfondies sur la gestion budgétaire et financière du maire.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- budget élaboré sans tenir compte de l'expression des besoins de chaque structure administrative ;
- établissement des états de salaires des agents par le maire ;
- dotations de carburant non fixées par une délibération ;
- non formalisation de la commission communale d'attribution des marchés ;
- absence des copies des pièces justificatives des dépenses de 2008 et 2009 ;
- non tenue des registres et livres comptables ;
- existence de dépenses inéligibles à la caisse de menues dépenses d'un montant de trente quatre mille cent cinquante (**34 150**) F CFA.

c) Risques significatifs :

- détournements de deniers publics ;
- dysfonctionnement des services de la Mairie

d) Recommandations :

A l'attention du maire de la commune rurale de Lanfiéra

- impliquer les différents services dans l'élaboration du budget de la commune ;
- veiller à ce que l'agent comptable exerce effectivement toutes ses attributions conformément aux textes en vigueur ;
- prendre une délibération relative à la gestion du carburant ;
- veiller à ce que les registres comptables et les chronos nécessaires soient tenus ;
- résoudre le problème des dépenses injustifiées et inéligibles ;
- s'assurer que les doubles des pièces justificatives des dépenses sont conservés par la comptable.

A l'attention du contrôleur financier

- viser le projet d'arrêté de nomination des membres de la commission communale d'attribution des marchés publics soumis par le Maire.

A l'attention de la comptable

- conserver les doubles des pièces justificatives des dépenses ;
- tenir la comptabilité à jour ;
- mieux gérer la caisse de menues dépenses en se limitant aux dépenses éligibles ;
- rendre compte à l'ordonnateur de la situation des recettes et des dépenses.

A l'attention du billeteur

- fournir dans les meilleurs délais les pièces justificatives des dépenses exigées par le receveur municipal.

**RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS SUR LE MARCHE DE TRAVAUX
POUR LA CONSTRUCTION D'UN DISPENSAIRE ET D'UN LOGEMENT
D'INFIRMIER AU CSPS DE WAADA DANS LA COMMUNE RURALE DE
ZOUNGOU PROVINCE DU GANZOURGOU REGION DU PLATEAU CENTRAL**



a) Objectifs :

- vérifier la régularité des offres et du procès-verbal de dépouillement y relatif ;
- vérifier les causes du retard excessif mis pour la publication des résultats de dépouillement ;
- vérifier la régularité du contrat signé entre le maire de Zoungou, l'entreprise Pakouli services et travaux (PST) et la comptable de la mairie ;
- vérifier la présomption de collusion, de fraude et d'entente illicite dans la gestion du dossier entre le maire et le contrôleur financier.
-

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- modification irrégulière et unilatérale du Procès-verbal de dépouillement par l'ex-secrétaire général sans changer la date d'établissement du Procès-verbal et attribuant le marché à l'entreprise SICAV ;
- irrégularité du contrat de marché signé entre le maire de Zoungou et l'entreprise PST parce qu'il a été préétabli avant publication par la Direction générale des marchés publics des résultats des travaux de la Commission communale d'attribution des marchés (CCAM);
- fortes présomptions de collusion et d'entente illicite entre le représentant du contrôleur financier, l'entreprise PST et la comptable de la mairie.

c) Risques significatifs :

- collusion ;
- abus de confiance, faux et usage de faux ;
- non exécution du marché.

d) Recommandations :

A l'attention du Maire de la commune rurale de Zoungou

- respecter la réglementation générale des marchés publics ;
- établir un plan annuel de passation des marchés.

A l'attention du Maire de la commune de Zorgho

- prendre des sanctions administratives à l'encontre de la comptable de la Mairie de Zoungou.

A l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances

- prendre des sanctions administratives à l'encontre du représentant de la Direction provinciale du contrôle financier du Ganzourgou au sein de la CCAM.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS DANS LA COMMUNE URBAINE DE GOROM-GOROM

a) Objectif : mener des investigations sur des dénonciations de mauvaise gestion du maire de la commune de Gorom-Gorom.

b) Constats des insuffisances et irrégularités :

- utilisation non justifiée par le maire de la commune d'une somme de un million huit cent soixante cinq mille sept cents (**1 865 700**) F CFA provenant (contribution) de deux (02) ONG italiennes ;
- utilisation non justifiée de la somme de cent trente mille cent (**130 100**) F CFA par le comité de gestion (COGES) du marché de Gorom-Gorom ;
- absence de délibération :
 - déterminant les conditions de location du camion benne ;
 - mettant en place les COGES des marchés à bétail de Gorom-Gorom et Tasmakat ;
 - autorisant les attributions de place au marché d'Essakane.
- ouverture illégale de comptes dans une institution financière privée ;
- absence de contrat de location du centre populaire de loisirs ;
- perception et répartition des frais d'attribution de place de marché d'un montant de deux millions huit cent trente mille (**2 830 000**) F CFA sans base légale ;
- absence d'organigramme ;
- utilisation de deux (02) bénévoles comme chauffeurs alors que la mairie dispose officiellement de deux (02) chauffeurs ;
- mauvaise tenue des documents administratifs.

c) Risques significatifs :

- blocage du fonctionnement des organes communaux et des services municipaux ;
- malversations ;
- perte et détérioration des biens de la commune.

d) Recommandations :

A l'adresse du Secrétaire général de la mairie :

- élaborer et proposer un projet d'organigramme au maire dans les meilleurs délais ;
- faire ouvrir un registre pour l'enregistrement et le suivi des ordres de mission ;
- organiser correctement la tenue des documents administratifs.

A l'adresse du Maire de Gorom-Gorom

- prendre une délibération en conseil municipal déterminant les conditions de gestion du camion benne de la mairie ;
- utiliser des quittanciers officiels pour la perception des différentes taxes;
- veiller à un meilleur entretien des propriétés de la commune mises en location, à la formalisation de toutes les locations par des contrats réguliers et au suivi du paiement régulier des loyers ;
- procéder à un arrêt immédiat des attributions de places de hangars au marché d'Essakane et y interdire toute construction en matériau définitif, de même que la perception de toute somme d'argent à ce titre, sous réserve d'une délibération du conseil municipal;
- faire élaborer et adopter un organigramme fonctionnel pour la commune ;
- prendre les dispositions pour éviter l'emploi de bénévoles ;
- prendre les dispositions pour la tenue effective de toutes les sessions ordinaires du conseil municipal ;
- procéder à la mise en place effective des commissions permanentes et veiller à leur fonctionnement régulier.

A l'attention du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

- inviter le maire à procéder sans délai au remboursement de la somme de un million huit cent soixante cinq mille sept cents (**1 865 700**) F CFA au niveau du receveur municipal;
- inviter le maire à faire procéder sans délai au remboursement de la somme de cent trente mille cent (**130 100**) F CFA au receveur municipal par les responsables du comité de gestion (COGES) de Gorom-Gorom ;

- inviter le maire à faire procéder au reversement sans délai auprès du receveur municipal de la somme perçue au titre de l'attribution de places de hangars au marché d'Essakane d'un montant de deux millions huit cent trente mille (**2 830 000**) F CFA ;
- instruire le maire de dissoudre les comités de gestion (COGES) des marchés à bétail mis en place et à supprimer les collecteurs parallèles ;
- instruire le maire de faire procéder à la fermeture des comptes de dépôt à vue des collecteurs parallèles et reverser les soldes au receveur municipal ;
- instruire le maire de faire procéder à la fermeture du compte de dépôt à vue n°2533 ouvert à l'UCEC/Sahel et reverser le solde au receveur municipal.

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES
ALLOUEES POUR LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS ET AUTRES
ENFANTS VULNERABLES (OEV) PAR LA DIRECTION PROVINCIALE DE
L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE (DPASSN) DES BALE
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN**



a) Objectif : approfondir les investigations sur la gestion des ressources financières allouées pour la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV).

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- détournement d'une somme d'argent de un million quatre-vingt-quatorze mille (**1 094 000**) F CFA ;
- établissement et usage de faux reçus et états de paiement ;
- critères imprécis de choix des OEV ;
- insuffisances dans la gestion des carnets d'épargne des enfants parrainés ;
- dysfonctionnements dans les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale (MASSN).

c) Risques significatifs :

- mauvaise réputation du ministère ;
- non atteinte des objectifs du Ministère pour ce qui est de la prise en charge des OEV dans la province des Balé ;
- défiance des partenaires financiers ;
- malversations.

d) Recommandations

A l'attention de la Directrice provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale des Balé

- respecter les attributions de chaque service, conformément à l'organigramme de la DPASSN ;
- recruter les OEV selon des critères précis ;
- gérer les fonds alloués dans le respect de la transparence et des procédures réglementaires en vigueur ;
- reverser l'intégralité des bourses dans les carnets d'épargne (CNE) des OEV bénéficiaires avant d'opérer des retraits pour des dépenses à leur profit ;
- rembourser les sommes détournées, retenues ou non justifiées.

A l'attention du Proviseur du Lycée Provincial de Boromo

- arrêter immédiatement la délivrance de faux reçus de paiement de frais de scolarité au profit de la DPASSN des Balé.

A l'attention du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

- préciser les critères minima pour être considéré comme enfant ou famille vulnérables ;
- renforcer le contrôle hiérarchique et le suivi régulier (sur le terrain) des activités des structures déconcentrées du ministère ;
- prendre des sanctions administratives à l'encontre des agents fautifs.

A l'attention du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- prendre des sanctions administratives idoines à l'encontre des agents fautifs du Lycée provincial de Boromo.

A l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances

- émettre des ordres de recettes à l'encontre des agents redevables au profit des Orphelins et autres Enfants Vulnérables spoliés.

RAPPORT DE MISSION DE CONTROLE ET DE VERIFICATION DE LA FEDERATION BURKINABE DE FOOTBALL (FBF)



a) Objectifs :

- faire le point de la situation des arriérés de paiement ;
- faire l'inventaire physique du matériel dressé par l'huissier en octobre 2007 ;
- établir la situation des comptes bancaires au 30 juin 2010 ;
- procéder au contrôle de la gestion financière du comité exécutif actuel de la FBF.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- arriérés de paiement : trois cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-huit **(394 495 538)** F CFA ;
- non apurement de la dette de la FBF à la BIB ;
- non-respect du principe d'appel à la concurrence en matière d'acquisition de biens et services ;
- inexistence d'une comptabilité matière ;
- absence d'un manuel de procédures ;
- absence d'une délégation écrite de pouvoir.

c) Risques significatifs :

- malversations ;
- corruption.

d) Recommandations :

A l'attention du Président de la FBF

- élucider la situation du compte BIB de la FBF qui reste toujours débiteur malgré les paiements effectués par le Trésor Public et la Banque Atlantique ;
- respecter la réglementation générale des marchés publics ;
- mettre en place une comptabilité matière ;
- élaborer un manuel de procédures ;
- formaliser par un acte administratif la délégation de pouvoir en matière d'autorisation de dépenses.

RAPPORT DE MISSION DE CONTROLE ET DE VERIFICATION DE LA PERCEPTION DE TOUSSIANA



a) Objectif : contrôler le fonctionnement et la gestion de la perception de Toussiana.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- non respect des obligations de cautionnement et de prestation de serment du percepteur ;
- insécurité des locaux de la perception ;
- situation administrative imprécise d'un agent ;
- vétusté du matériel informatique ;
- manque d'archivage des textes financiers et documents comptables ;
- détention d'un stock important de timbres fiscaux non utilisés au niveau de la perception de Toussiana ;
- absences irrégulières du percepteur de sa circonscription administrative.

c) Risques significatifs :

- cambriolage et vol des fonds publics ;
- prestation de mauvaise qualité.

d) Recommandations :

A l'attention du Percepteur de Toussiana

- procéder à un archivage correct des différents textes financiers et autres documents comptables ;
- reverser à la trésorerie régionale les timbres fiscaux non utilisés au niveau de Toussiana;
- prendre les dispositions idoines pour une plus grande propreté des locaux ;
- mettre fin à ses absences irrégulières et illégales de sa circonscription administrative.

A l'attention du Directeur régional de la trésorerie régionale des Hauts-Bassins

- prendre des dispositions pour les formalités de serment et de cautionnement du percepteur;
- prendre des mesures idoines pour sécuriser la perception ;
- préciser la situation administrative de l'agent ;
- doter la perception de Toussiana en matériel informatique.

**RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS AUX EDITIONS SIDWAYA
RELATIVES AU MARCHE A ORDRE DE COMMANDE
N°02/2009/MCTC/SG/DGES/DAAF DU 20 OCTOBRE 2008**

a) Objectifs :

- vérifier les quantités de papier livrées et à livrer ;
- vérifier le respect des délais d'exécution du marché ;
- situer les responsabilités dans l'exécution du marché.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- inexistence d'un registre d'entrée et de sortie du matériel et des fournitures ;
- non respect des délais d'exécution des ordres de commande par le fournisseur ;
- manque de rigueur dans le suivi de l'exécution du marché par la Directrice de l'Administration et des Finances.

c) Risques significatifs :

- non parution du journal ;
- corruption ;
- détournement.

d) Recommandations :

A l'attention du Magasinier

- réclamer toujours le bordereau de livraison correspondant à la quantité des produits livrés ;
- ouvrir et tenir à jour un registre coté et paraphé d'entrée et de sortie du matériel et des fournitures.

A l'attention de la Directrice de l'administration et des finances des Editions Sidwaya

- mettre à la disposition du magasinier un registre coté et paraphé d'entrée et de sortie du matériel et des fournitures ;
- former le magasinier en gestion des stocks ;
- faire preuve de rigueur dans le suivi de l'exécution des marchés.

RAPPORT DE MISSION DE CONTROLE ET DE VERIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU GENIE MILITAIRE



a) **Objectif** : Contrôler et vérifier la Régie de recettes auprès de la Direction centrale du génie militaire (DCGM) à Ouagadougou.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- non respect des obligations de cautionnement et de prestation de serment du régisseur ;
- parc d'engins vétuste ;
- absence de traçabilité formelle des opérations entre le chef du service commercial (SERCOM) et le comptable ;
- absence de registres chez le chef du SERCOM pour enregistrer les demandes de services auprès de la DCGM ;
- registre non coté et non paraphé chez le comptable ;
- mauvais archivage des pièces justificatives des dépenses.

c) Risques significatifs :

- malversations ;
- absence de recettes.

d) Recommandations

A l'attention du Régisseur

- constituer le cautionnement conformément aux textes en vigueur ;
- respecter l'encaisse maximum en vigueur.

A l'attention du Directeur Central du Génie Militaire

- élaborer un manuel de procédures pour la régie de recettes ;
- faire tenir un registre au niveau du chef du service commercial (SERCOM) pour le suivi de ses activités et formaliser le circuit des informations entre celui-ci et le comptable ;
- faire tenir un registre coté et paraphé au niveau du comptable ;
- éditer des facturiers (ou quittanciers) cotés et paraphés avec l'entête de la DCGM qui serviront à tous les services ; leur gestion devant revenir au régisseur ;

- faire ouvrir au niveau du comptable un dossier par prestation et veiller à systématiser le classement des pièces justificatives y relatives.

A l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances

- prendre les dispositions diligentes pour la relecture du Raabo n°AN V -031/MF/SG/DCP du 18 décembre 1987 ;
- prendre les dispositions diligentes pour l'installation du nouveau régisseur ;
- prendre les dispositions diligentes pour la prestation de serment et la constitution du cautionnement par le régisseur.

A l'attention du Ministre de la défense

- Initier la réflexion en concertation avec le Ministre de l'économie et des finances sur le besoin en fonds de roulement pour les prestations de services de la DCGM.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS AU CONSEIL REGIONAL DU NORD OUAHIGOUYA



a) Objectifs : Vérifier les dénonciations concernant le Président du Conseil Régional du Nord (CR-N) sur :

- le recrutement d'un agent chargé du protocole et d'un autre chargé de la communication sans respect des procédures en la matière ;
- la passation de marchés de gré à gré sans respect des textes en la matière.

b) Constats des insuffisances et irrégularités :

- non respect des textes et procédures en matière de recrutement du personnel (loi 027-2007/AN du 5 décembre 2007 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales) pour ce qui concerne l'agent du protocole et celui chargé de la communication ;
- non-respect des dispositions du décret n° 2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics en ce qui concerne les marchés de fournitures et de travaux (fractionnements des marchés et faible participation des soumissionnaires).

c) Risques significatifs :

- acquisition de biens et services coûteux et de moindre qualité ;
- corruption.

d) Recommandations :

A l'adresse du Président du Conseil Régional du Nord

- veiller au respect strict des dispositions légales en matière de recrutement du personnel;
- veiller au respect strict de la réglementation générale des marchés publics.

RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE KOUNBIA



a) Objectifs : vérifier les dénonciations portant sur :

- le non-respect de la réglementation générale sur les marchés publics ;
- la perception illégale de taxes à l'Etat civil ;
- l'inexistence d'une commission d'attribution des parcelles.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- fractionnement de marchés ;
- absence d'appel à concurrence ;
- non formalisation des commissions d'attribution des marchés ;
- vente de parcelles par le maire ;
- absence de délibération autorisant la perception des sommes respectives de cinq mille (**5 000**) F CFA et de cinq cents (**500**) F CFA au service de l'Etat civil ;
- conservation d'argent provenant de la vente des semences améliorées dans le bureau du maire.

c) Risques significatifs :

- malversations.

d) Recommandations :

A l'attention du comptable de la Mairie de Koumbia

- respecter scrupuleusement les dispositions du décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics au Burkina Faso.

A l'attention du Maire de la commune rurale de Koumbia

- respecter et faire respecter les dispositions du décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics au Burkina Faso ;
- procéder au remboursement de la somme de sept cent mille (**700 000**) F CFA ;

- procéder au remboursement de la somme de cinq cent quatre-vingt-dix huit mille six cent dix **(598 610)** FCFA ;
- régulariser la mise en place de la commission d'attribution des marchés par un texte ;
- mettre fin à la perception de la somme de cinq cents **(500)**F CFA de taxes en sus pour la délivrance du livret de famille ;
- régulariser la perception de la taxe de cinq mille **(5 000)** F CFA pour la célébration de mariage par une délibération.

A l'attention du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

- inviter le maire à rembourser la somme de sept cent mille **(700 000)** F CFA ;
- inviter le maire à reverser à la perception la somme de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent dix **(598 610)** F CFA.

RAPPORT SUR LA DENONCIATION INTITULEE « LA FRAUDE INSTITUTE AU PLUS HAUT NIVEAU » PARUE DANS LA PRESSE



a) Objectif : Mener une enquête sur la dénonciation intitulée « la fraude instituée au plus haut niveau » parue dans la presse.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- fraude douanière ;
- trafic d'influence.

c) Risques significatifs : perte de ressources financières.

d) Recommandations :

A l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances:

- prendre les dispositions idoines pour mettre fin à la situation dénoncée.

**RAPPORT DE CONTROLE DE L'UTILISATION DES VEHICULES
DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS DANS LES VILLES DE :
OUAGADOUGOU – KOUDOUYOU – OUAHIGOUYA – KAYA**

a) Objectif : Contrôler l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- méconnaissance des dispositions du décret N° 2009-753/PRES/PM/MEF/DEF/MATD/SECU/MT du 29 octobre 2009 portant réglementation de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements par de nombreux responsables administratifs ;
- défaut d'ordres de mission, de laissez-passer, de fiches de sorties, de certificats d'affectation, d'autorisations spéciales;
- confusion entre véhicules de service et véhicules de fonction ;
- transport de personnes étrangères à l'administration ;
- non présentation du permis de conduire ;
- utilisation abusive du véhicule ;
- défaut de plaque d'immatriculation ;
- abandon du véhicule par le conducteur ;
- refus d'obtempérer.

c) Risques significatifs :

- dégradation accélérée du Parc Automobile de l'Etat ;
- mise en cause de la responsabilité de l'Etat en cas d'accident ;
- perte de ressources financières ;
- détournement de véhicules ;
- corruption.

d) Recommandations :

A l'attention du Directeur général du patrimoine de l'Etat

- poursuivre la sensibilisation et la diffusion du Décret n° 2009-753/PRES/PM/MEF/DEF/MATD/SECU/MT du 29 octobre 2009 portant réglementation de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements.

A l'attention des présidents d'institutions et chefs de départements ministériels

- mettre en place un système permanent et rigoureux de contrôle de l'utilisation des véhicules ;
- appliquer les sanctions légales prévues à l'encontre des agents fautifs ;
- mettre fin aux ordres de mission et autres documents de complaisance.

a) Objectif : Contrôler la ponctualité dans les services publics.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités

- non respect de l'heure de début de travail (07h) ;
- taux élevé des retards (66,57 % en moyenne).

c) Risques significatifs :

- perte de crédit de l'administration publique ;
- préjudice aux usagers du service public ;
- perte de ressources financières ;
- corruption.

d) Recommandations :

A l'adresse des présidents d'institutions et chefs de départements ministériels

- contrôler le respect de la ponctualité ;
- prendre des sanctions à l'encontre des contrevenants.

1.2. Malversations financières relevées dans les rapports de contrôle de l'ASCE

Les malversations financières décelées dans les rapports de contrôle de l'ASCE font l'objet du tableau ci-dessous.

Tableau n°4 : malversations relevées

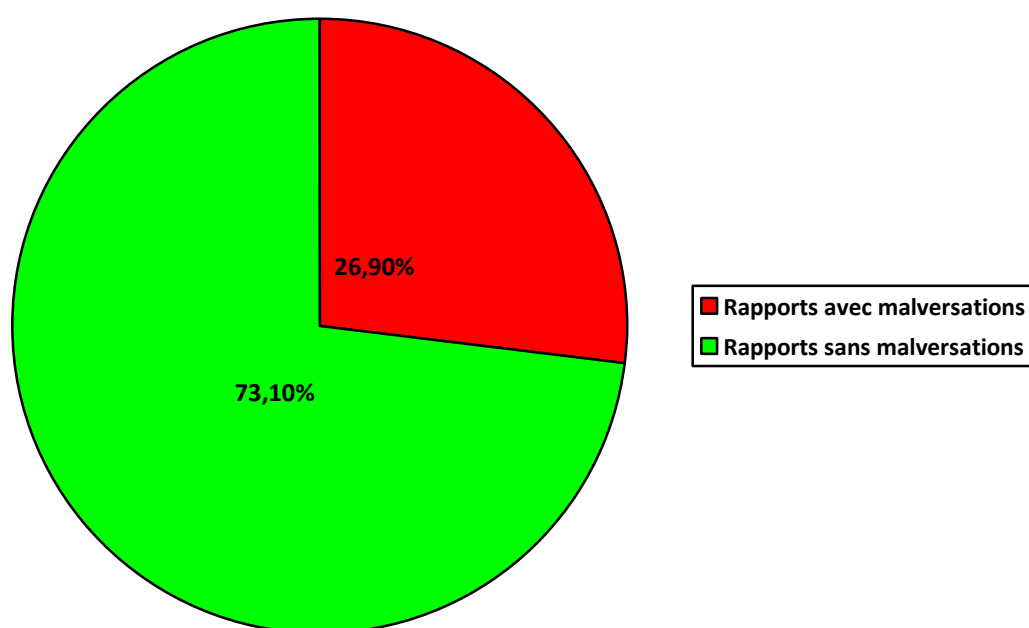
N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations* en F CFA	Sommes à recouvrer en F CFA
1	Rapport de contrôle de la gestion de la mairie de Bittou	5 325 424			5 325 424
2	Rapport de contrôle et de vérification de l'Office national du commerce extérieur (ONAC)		5 400 382	43 214 747	48 615 129
3	Rapport de contrôle de la gestion des ressources financières allouées pour la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) par de la Direction provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale des Balé, région de la Boucle du Mouhoun	1 094 000			1 094 000
4	Rapport de mission d'investigations dans la Commune urbaine de Gorom-Gorom	2 830 000	1 995 800		4 825 800
5	Rapport de mission de contrôle et de vérification dans la commune rurale de Lanfiéra			34 150	34 150
6	Rapport de mission d'investigations dans la commune rurale de Koumbia			700 000	700 000
	Total	9 249 424	7 396 182	43 948 897	60 594 503
	Pourcentage	15,26	12,21	72,53	100

*(perception indue de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manques à gagner).

L'analyse des cas de malversations fait ressortir les situations ci-après :

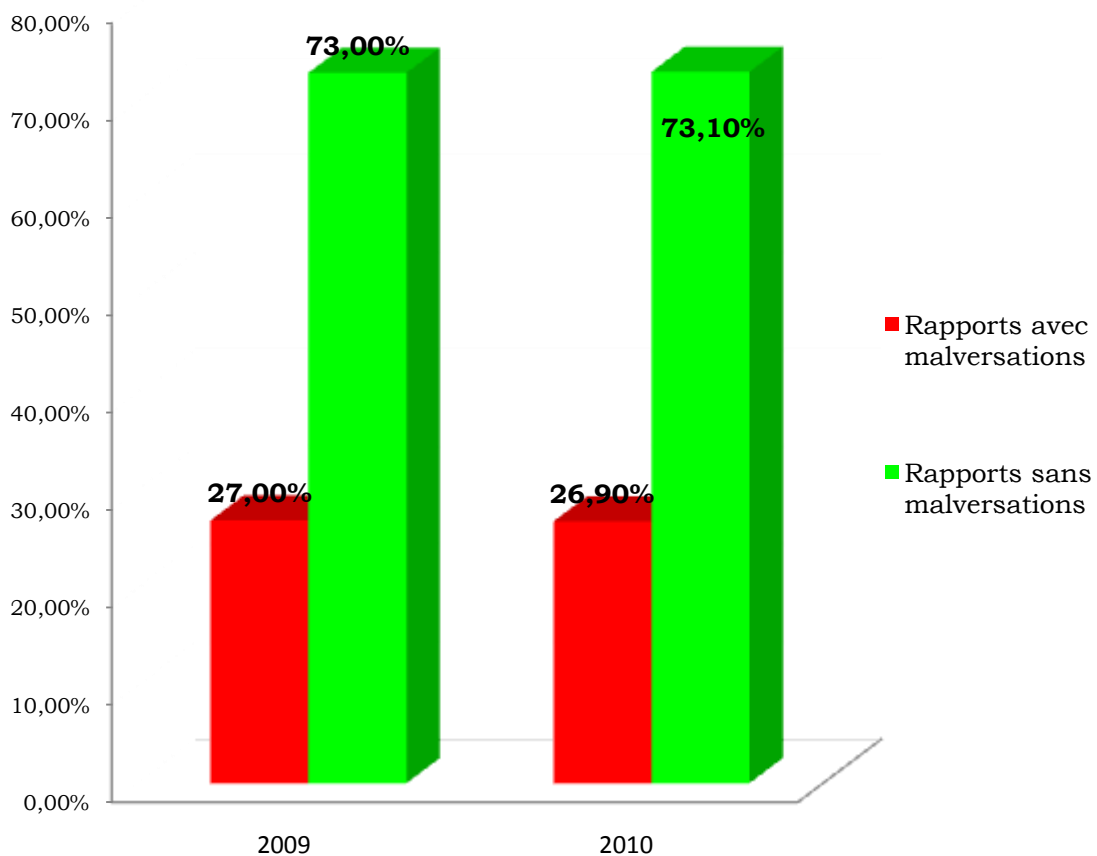
1.2.1. Nombre de rapports de contrôle présentant des malversations financières

Sur vingt trois (23) contrôles effectués, six (06) sont concernés par des cas de malversations financières, soit 26.09% comme illustré ci-dessous.



Le montant global de ces malversations s'élève à la somme de soixante millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trois (**60 594 503**) F CFA.

**Comparaison des taux % des rapports avec
malversations et des rapports sans malversations de
l'ASCE en 2009 et 2010**

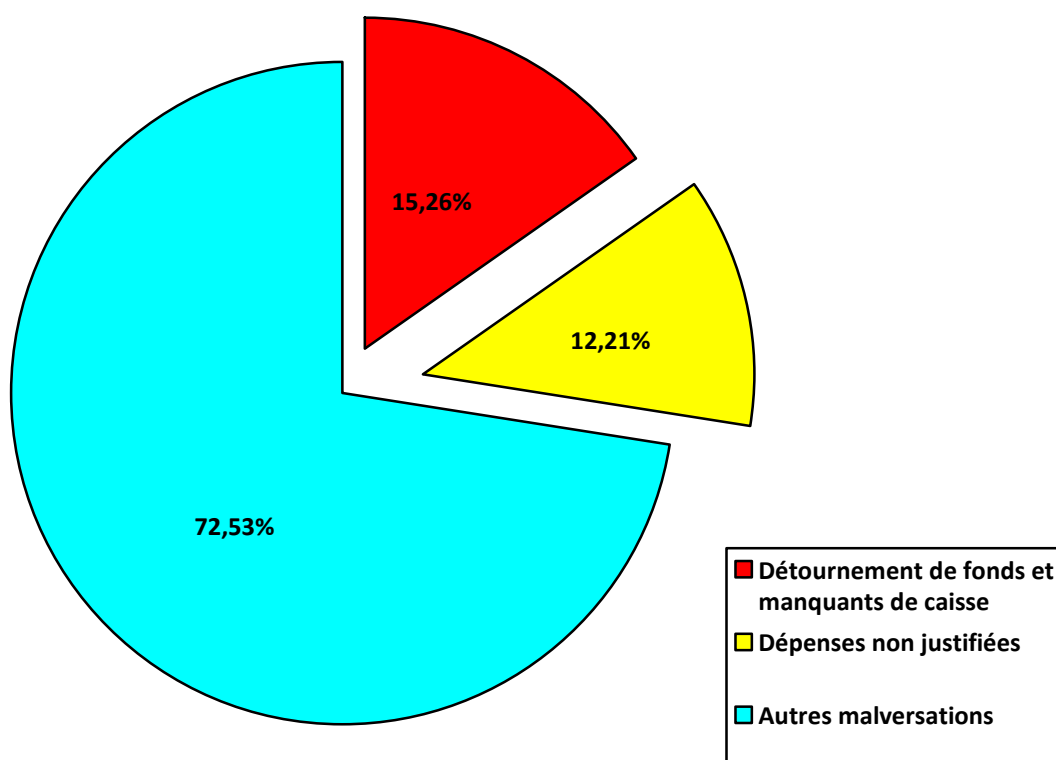


Le graphique ci-dessus montre une baisse du taux de rapport avec malversation entre 2009 et 2010.

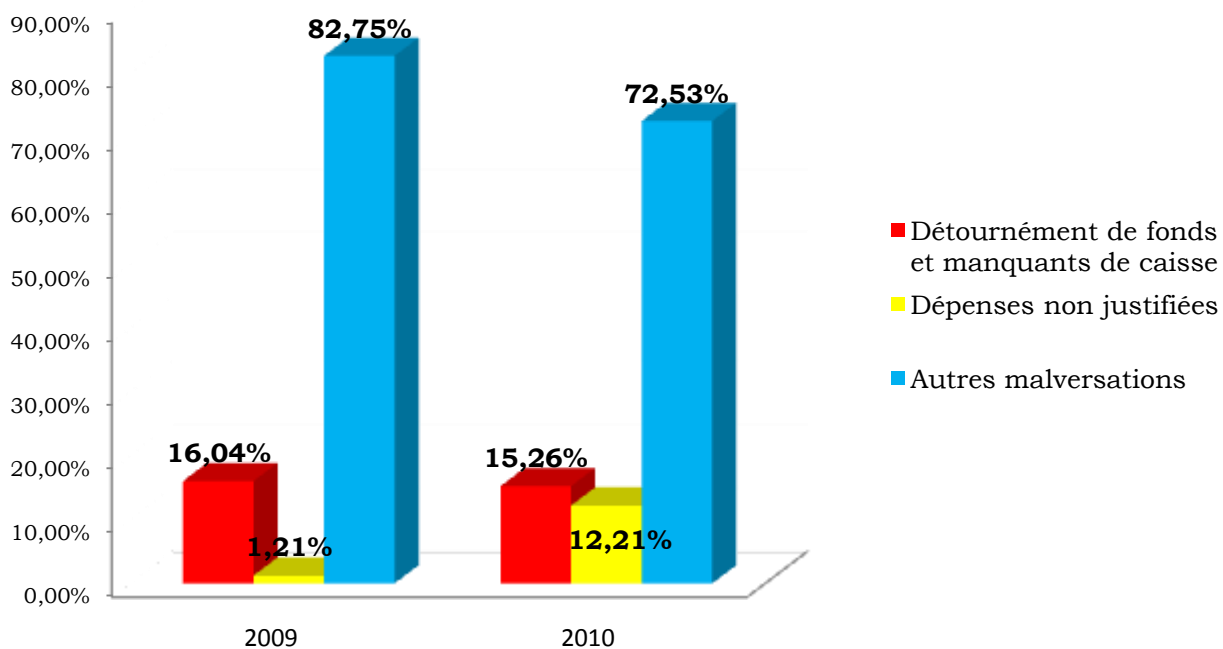
1.2.2 Types de malversations constatées

Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et manquants de caisse pour neuf millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent vingt-quatre (**9 249 424**) F CFA ;
- les dépenses non justifiées et ou l'absence de pièces justificatives de dépenses pour sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux (**7 396 422**) F CFA ;
- les autres malversations dont la perception indue de sommes d'argent, les dépenses non éligibles, les manques à gagner pour quarante trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (**43 948 897**) F CFA.



Comparaison des types de malversations constatées dans les rapport de l'ASCE en 2009 et 2010



La comparaison fait apparaître une hausse du taux de dépenses non justifiées et une baisse du taux des autres malversations.

1.3. Synthèse des rapports d'audit basé sur les risques

1.3.1. Définition et objectifs

L'audit basé sur les risques (ABR) est une approche d'audit poursuivant les objectifs ci-après :

- renforcer l'efficacité et l'efficience des corps de contrôle par une concentration des travaux sur les zones à risques ;
- permettre aux corps de contrôle de mieux atteindre les objectifs clefs assignés ;
- développer des pratiques de gestion des risques et renforcer le système de contrôle interne ;
- responsabiliser davantage les gestionnaires des départements ministériels, des institutions et autres structures.

La mise en œuvre de cette approche s'est déroulée en deux phases au sein des trois (3) ministères pilotes que sont : le ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA), le ministère des infrastructures et du désenclavement (MID) et le ministère de la santé (MS).

La première phase de mise en œuvre de cette approche visait à :

- obtenir des corps de contrôle, de leurs partenaires et des gestionnaires, une conception commune des éléments constitutifs d'un système solide de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du rôle de chacun dans ce système ;
- élaborer le plan d'audit annuel sur la base des risques identifiés, analysés et évalués ;
- planifier un audit à forte valeur ajoutée ciblant les risques clefs (financier, opérationnel, conformité, information, réputation).

Cette phase a permis d'identifier :

- trente-un (31) risques majeurs au ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation;
- soixante-treize (73) risques majeurs au ministère des infrastructures et du désenclavement ;
- cinquante-sept (57) risques majeurs au ministère de la santé.

Un plan d'audit a été établi pour chacun de ces ministères.

Au cours d'une deuxième phase, il a été retenu les thèmes ci-dessous pour la réalisation de l'ABR avec pour objectif global de s'assurer que les dispositifs de gestion ou les systèmes de contrôle interne fournissent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de gestion :

- ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation : « audit du dispositif de suivi et de supervision de la gestion des ressources transférées aux communes en 2009 et 2010 pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures scolaires » ;
- ministère des infrastructures et du désenclavement : « audit de la gestion des projets d'entretien courant des routes » ;
- ministère de la santé : « audit organisationnel du ministère de la santé ».

1.3.2. Synthèse des constats et des recommandations issus des audits basés sur les risques

Les constats et recommandations ont été regroupés en constats et recommandations transversaux et en constats et recommandations spécifiques.

Tableau n°5 : Constats et recommandations transversaux

N° d'ordre	Constats	Recommandations
1	Absence ou non mise à jour de manuels de procédures	Elaborer ou mettre à jour les manuels de procédures dans les meilleurs délais
2	Absence de codes d'éthique formalisés.	Elaborer un code d'éthique spécifique à chaque structure et en faire une large diffusion dans les meilleurs délais
3	Absence de description des postes de travail formalisés	Elaborer ou finaliser les fiches de description de postes de travail dans les différentes structures concernées
4	Non formalisation des liens fonctionnels entre les structures (directions, services, communes, etc.)	Formaliser les liens fonctionnels entre les structures concernées dans les meilleurs délais.
5	Non intégration de la gestion des risques au dispositif de management stratégique et opérationnel.	Former les acteurs en gestion des risques.

Tableau n°6: constats et recommandations spécifiques du ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation

N° d'ordre	Constats	Recommandations
1	Modalités de transfert non clairement définies dans un référentiel unique (organisation, procédures et outils).	Elaborer un référentiel unique pour servir de cadre aux modalités de transfert des ressources.
2	Absence d'un système de reporting (compte rendu) pertinent et unifié (financier et physique) définissant avec précision les rôles des acteurs dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et permettant le pilotage du transfert des ressources.	Mettre en place un système d'informations unifié (tableau de bord) qui passe par l'identification des rôles, l'identification des informations (opérationnelles, administratives, financières et matérielles), la définition d'une organisation, des outils de collecte, de traitement et de diffusion ainsi que les circuits associés
3	Inexistence d'un système formel de contrôle, de suivi et d'évaluation au niveau des DREBA et DPEBA relatif au transfert des ressources.	Formaliser l'organisation et les procédures d'opérationnalisation de la Commission régionale de suivi-contrôle de la réalisation des infrastructures éducatives ainsi que le dispositif de contrôle, de suivi et d'évaluation dans un référentiel unique précisant les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les procédures et outils de gestion.
4	Insuffisance des ressources humaines (quantité et qualité) pour la gestion des ressources transférées dans certaines communes.	Renforcer les effectifs et les capacités des agents des communes pour la gestion des ressources transférées

Tableau n°7 : constats et recommandations spécifiques du ministère des infrastructures et du désenclavement

N° d'ordre	Constats	Recommandations
1	Manque de motivation du personnel engendrant de nombreux départs et des revendications parfois violentes dans certaines DRID.	- Procéder à une relecture du décret portant régime indemnitaire des agents publics afin de prendre en compte le personnel du MID ; - créer une agrafe spécifique au MID à l'instar d'autres ministères.
2	Mauvaise réputation, manque de professionnalisme de certaines entreprises chargées de l'exécution des travaux d'entretien courant des routes.	- Appliquer rigoureusement le nouvel arrêté portant fixation des conditions de délivrance et de retrait de l'agrément technique ; - appliquer rigoureusement les dispositions du nouveau DAO afin d'écarter les entreprises non qualifiées ; - appliquer les sanctions prévues aux entreprises défaillantes.
3	Insuffisance du budget alloué pour l'entretien courant des routes (ECR) qui ne couvre pas les besoins en la matière	Augmenter le budget de l'ECR pour plus d'efficacité
4	Attribution tardive des marchés entraînant un démarrage tardif des travaux, un chevauchement de l'exécution des programmes d'entretien courant des routes sur deux ans.	Prendre des mesures pour que les travaux d'entretien courant des routes débutent en février au plus tard.

Tableau n°8 : constats et recommandations spécifiques du ministère de la santé

N° D'ordre	Constats	Recommandations
1	Inadéquation des profils des ressources humaines par rapport aux postes de travail.	Exprimer à la hiérarchie les besoins en personnel qualifié pour le fonctionnement normal des structures concernées.
2	Absence de formalisation de la répartition des moyens humains et matériels entre les structures.	Formaliser la répartition des moyens humains et matériels entre les structures selon des critères préalablement définis.
3	Absence d'organigramme au niveau de certaines structures centrales et déconcentrées.	Elaborer les organigrammes des structures concernées dans les meilleurs délais.

1.4. Résultats des contrôles spécifiques

Les contrôles spécifiques concernent le contrôle de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements et le contrôle de la ponctualité dans les services publics.

CONTROLE DE L'UTILISATION DES VEHICULES DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS

L'ASCE a mené quatre (04) opérations de contrôle de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements dans les villes de Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya et Kaya avec la participation des inspections techniques des services des départements ministériels et l'appui des éléments de la police nationale.

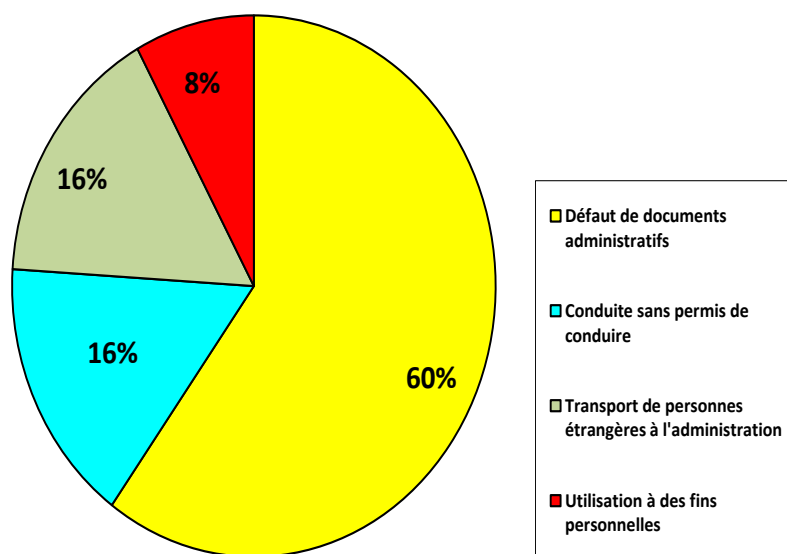
La situation d'ensemble des véhicules mis en fourrière, toutes infractions confondues, est la suivante :

- Ouagadougou	: 24
- Koudougou	: 04
- Ouahigouya	: 13
- Kaya	: 04
Total	: 45

Ces quarante cinq (45) véhicules ont été mis en fourrière pour les infractions suivantes :

- défaut de documents administratifs (ordre de mission, laissez-passer, fiches de sortie, certificats d'affectation, autorisations spéciales): **60%**
- conduite sans permis de conduire ou non présentation de permis de conduire : **16%**
- transport de personnes étrangères à l'administration : **16%**
- utilisation à des fins personnelles : **8%**

Répresentation graphique des infractions commises



Pour la ville de Ouagadougou, par exemple la situation des contrôles en 2009 et 2010 se présente comme suit :

Tableau n°9 : situation des contrôles de véhicules en 2009 et 2010 à Ouagadougou

Année	Nombre de véhicules contrôlés	Nombre de véhicules en fourrière	Pourcentage
2009	496	80	16,12
2010	476	24	05,04
Total	972	104	10,69

Le tableau ci-dessus révèle une nette régression de l'utilisation abusive des véhicules de l'Etat.

La répartition par structure des cent quatre (**104**) véhicules mis en fourrière à Ouagadougou en 2009 et 2010 se présente comme suit :

Tableau n° 10 : répartition par structure des véhicules mis en fourrière

N°	Départements ministériels/Services	Nombre de véhicules
1.	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques	10
2.	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation	10
3.	Ministère de la santé	9
4.	Ministère de l'économie et des finances	7
5.	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)	7
6.	Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique	6
7.	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	6
8.	Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL)	5
9.	Ministère de l'environnement et du cadre de vie	4
10.	Radio télévision du Burkina (RTB)	3
11.	Ministère de l'habitat et de l'urbanisme	3
12.	Présidence du Faso	3
13.	Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation	2
14.	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	2
15.	Ministère des Transports (CCVA)	2
16.	Comité national de lutte contre le SIDA (CNLS)	2
17.	Ministère de la Justice	1
18.	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie	1
19.	Ministère de la Promotion de la Femme	1
20.	Premier Ministère	1
21.	Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY)	1
22.	Société nationale des postes (SONAPOST)	1

N°	Départements ministériels/Services	Nombre de véhicules
23.	Société du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPA FER-B)	1
24.	Assemblée nationale	1
25.	Loterie nationale du Burkina (LONAB)	1
26.	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale	1
27.	Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	1
28.	Ministère des ressources animales	1
29.	Caisse nationale de sécurité sociale(CNSS)	1
30.	Divers (particuliers, associations...)	10
Total		104

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat, au regard de la persistance de toutes ces irrégularités, réitère les recommandations suivantes à l'adresse des présidents d'institutions et chefs de départements ministériels :

- renforcer les mesures pour le respect des dispositions du décret n°2009-753/PRES/PM/MEF/DEF/MATD/SECU/MT du 29 octobre 2009 portant réglementation de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements ;
- appliquer les sanctions prévues.

CONTROLE DE LA PONCTUALITE DANS LES SERVICES PUBLICS

Ces contrôles se sont déroulés dans trois (03) localités (**Tenkodogo, Koudougou et Kaya**) et ont concerné treize (13) services. Le choix de ses services repose sur l'importance de leur fréquentation par le public.

Ces services sont :

Ville de Tenkodogo

- Mairie ;
- Caisse nationale de sécurité sociale ;
- Société nationale des postes ;
- Direction régionale des transports du Centre-est ;
- Trésorerie régionale du Centre-est.

Ville de Koudougou

- Mairie ;
- Caisse nationale de sécurité sociale ;
- Direction régionale des impôts du Centre-ouest ;
- Trésorerie régionale du Centre-Ouest.

Ville de Kaya

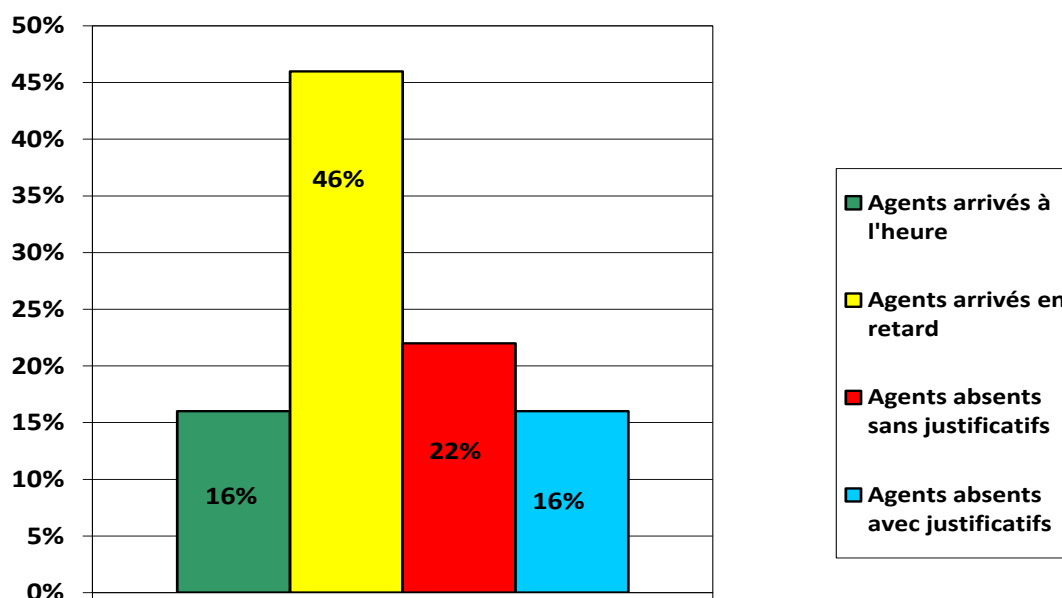
- Mairie ;
- Caisse nationale de sécurité sociale ;
- Direction provinciale des impôts du Sanmatenga ;
- Trésorerie du Centre-Nord.

Les résultats de ces contrôles sont contenus dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°11 : Résultat des contrôles

Situation des agents	Nombre d'agents	Pourcentage
Agents arrivés à l'heure	59	16
Agents arrivés en retard	169	46
Agents absents sans justificatifs	81	22
Agents absents avec justificatifs	59	16
Total des agents contrôlés	368	100

La représentation graphique de ces résultats est la suivante :



Au regard des données contenues dans ce graphique, on constate que plus de deux tiers (2/3) des agents publics arrivent au service en retard ou sont absents sans justificatifs.

L'ASCE, au vu de cette situation réitère à l'attention des présidents d'institutions et des chefs de départements ministériels ses recommandations contenues dans le rapport général annuel d'activités 2009 à savoir :

- mettre en place un système permanent le contrôle du respect des horaires de travail par service avec transmission de la situation à l'Inspection technique des services ;
- rendre obligatoire l'utilisation du cahier pour les consultations médicales avec transmission de la situation trimestrielle à l'Inspection technique des services ;
- appliquer les sanctions prévues.

II. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES INSPECTIONS TECHNIQUES DES SERVICES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS (ITS)

Cette activité a concerné l'ensemble des rapports parvenus en 2010.

2.1. Situation des rapports reçus en 2010

Au cours de l'année 2010, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a reçu des inspections techniques des services quatre cent quarante deux (442) rapports dont la répartition par ministère est la suivante :

Tableau n°12 : répartition des rapports par ministère

N°	Départements ministériels	Nombre 2010
1.	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	03
2.	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	27
3.	Ministère de l'Economie et des Finances	198
4.	Ministère de la Justice	05
5.	Ministère de la Défense	03
6.	Ministère de la Santé	33
7.	Ministère des Transports	13
8.	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	35
9.	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	14
10.	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie	00
11.	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication	24
12.	Ministère de la Sécurité	08
13.	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	03
14.	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique	10
15.	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	13
16.	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat	06

N°	Départements ministériels	Nombre 2010
17.	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat	00
18.	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	14
19.	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	04
20.	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	08
21.	Ministère des Ressources Animales	05
22.	Ministère de la Promotion des Droits Humains	05
23.	Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication	09
24.	Ministère de la Promotion de la Femme	01
25.	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	00
26.	Ministère des Sports et des Loisirs	00
27.	Ministère Chargé des Relations avec le Parlement	01
Total		442

L'exploitation des quatre cent quarante deux (442) rapports fait ressortir des cas de malversations.

2.2. Malversations financières relevées dans les rapports

La situation des malversations financières relevées dans les rapports des ITS est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°13 : situation des malversations constatées

N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations en F CFA *	Total à recouvrer en F CFA
1	Procès verbal de vérification approfondie de la Trésorerie régionale de la Boucle du Mouhoun (Dédougou)	770 008			770 008
2	Procès-verbal de vérification et de remise de service et d'installation à la Trésorerie régionale de la Boucle du Mouhoun (Dédougou)	1 480 300			1 480 300
3	Procès-verbal de vérification à la Régie de recettes auprès du poste de péage Ouaga route Pô	61 702 000			61 702 000
4	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la Perception de Saponé	500 350			500 350
5	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion financière de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) lors du recensement général de la population et de l'habitation 2006	80 041 428	23 610 000		103 651 428
6	Rapport de vérification et de contrôle des pièces justificatives de dépenses relatives à la préparation et à la participation des Etalons Seniors de Football à la CAN Angola 2010		53 642 751		53 642 751
7	Rapport sur la mission d'inspection effectuée par l'inspection des postes comptables de la trésorerie régionale de la boucle du Mouhoun au district sanitaire de Toma du 19 au 20 octobre 2010	10 602 562			10 602 562

* (Perception induue de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manques à gagner)

N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations en F CFA *	Total à recouvrer en F CFA
8	Procès-verbal de vérification de la Régie de recettes auprès de la Direction Régionale des Transports du Nord (Ouahigouya)	13 410 100			13 410 100
9	Rapport de mission de vérification approfondie de la Régie des recettes de la Commune de Bittou	16 934 425			16 934 425
10	Rapport de mission d'investigation relative à la fraude sur les hydrocarbures	11 435 315			11 435 315
11	Rapport d'audit du projet d'Appui aux Micro Entreprises Rurales (PAMER)	156 549	3 425 257		3 581 806
12	Procès-verbal de vérification approfondie à la Régie de recettes du péage de la route Bobo-Ouaga	35 297 100			35 297 100
13	Rapport de mission d'audit du projet pour la promotion d'outils innovateurs pour la micro finance et le développement des entreprises rurales (PROFINDER)	57 626 155			57 626 155
14	Rapport de mission de contrôle et de vérification de doubles immatriculations d'agents publics de l'Etat	42 291 828			42 291 828
15	Rapport d'audit des fonds PDDEB de la direction provinciale de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DPEBA) du Boulkiemdé		243 000		243 000
16	Rapport d'audit du plan décennal de développement de l'enseignement de base (PDDEB) exercice 2008, Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) du Nayala, Toma	1 341 000			1 341 000
17	Rapport de mission d'audit des fonds UNICEF alloués à la Direction Régionale de la Santé du Sahel à Dori (DRS-DORI)	18 730 781			18 730 781

N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations en F CFA *	Total à recouvrer en F CFA
18	Rapport d'audit du projet OEZA 2414-00/2009 intitulé : Programme Régional de Développement de la Région de la Boucle du Mouhoun, phase II			327 242	327 242
19	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune rurale de Bana. Province des Balé région de la boucle du Mouhoun du 27 au 31 juillet 2010.	890 000	1 250 000		2 140 000
20	Rapport d'inspection sur les frais de mission perçus par les agents de la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement du Centre-ouest Koudougou.	1 479 000			1 479 000
21	Rapport de contrôle des fonds des centres d'éveil et d'éducation préscolaires détenus par la direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale du Kadiogo.	11 972 059	8 133 969	30 707 796	50 813 824
22	Rapport de mission de contrôle et de vérification sur la gestion des OEV dans la direction provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale du Houet.		1 126 150		1 126 150
23	Rapport de mission de contrôle dans la région sanitaire des Hauts-Bassins. Mars 2010	1 797 196			1 797 196
24	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière dans la direction régionale de la Santé des Cascades		10 041 723		10 041 723
25	Rapport de mission d'investigation effectuée dans la commune rurale de Rollo Province du Bam, Région du Centre-nord du 9 au 14 mai 2010	1 223 500		2 000 000	3 223 500
26	Rapport de mission de contrôle et de vérification sur la gestion des OEV dans la direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale du Tuy.		730 700		730 700

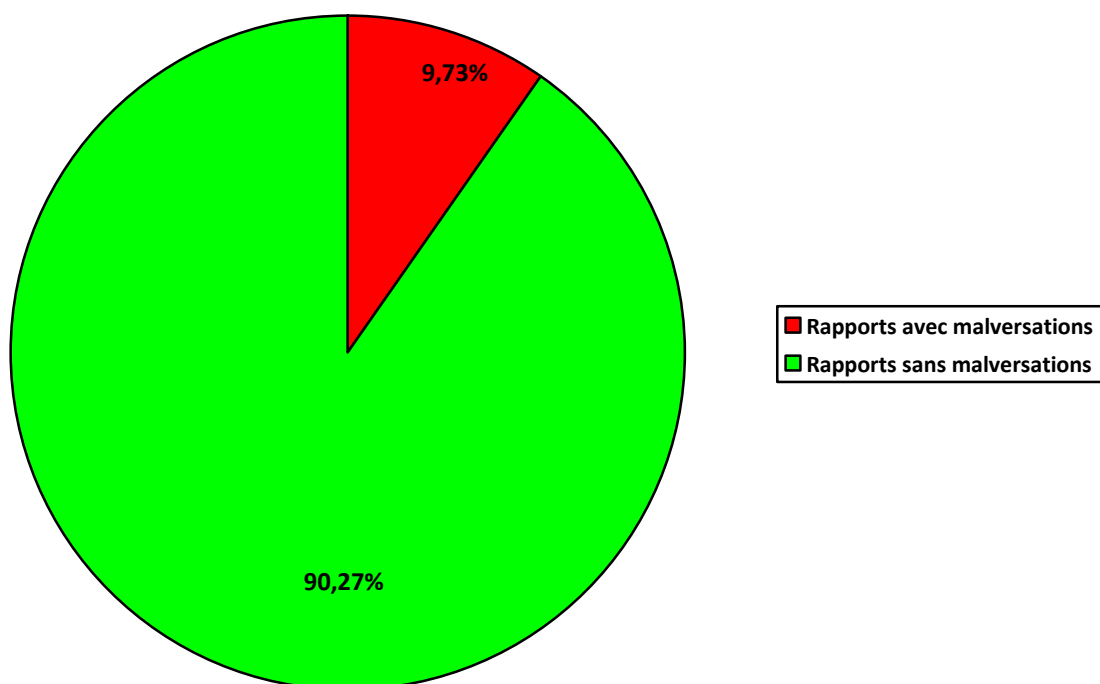
N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations en F CFA *	Total à recouvrer en F CFA
27	Rapport d'investigation au district sanitaire de Do (DRS Hauts-Bassins).	2 000 240			2 000 240
28	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune rurale de Pa (province des Balé région de la Boucle du Mouhoun)		771 360		771 360
29	Rapport de contrôle du fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR).	8 159 588			somme déjà payée
30	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune rurale de Niou, (Province du Kourwéogo. Région du plateau central du 5 au 11 septembre 2010		400 000		400 000
31	Rapport d'inspection des services de la direction régionale de la police nationale de la Boucle du Mouhoun (suite).	545 000			545 000
32	Note d'information sur la police forestière organisée dans le parc des Balé le 12 janvier 2009.			340 000	340 000
33	Rapport de mission d'investigation effectuée dans la commune rurale de Karangasso Sambla, province du Houet, région des Hauts-Bassins.	178 150	6 198 700	162 239	6 539 089
34	Rapport d'inspection du projet d'appui à la filière coton-textile (PAFICOT).	1 036 000		3 419 754	4 455 754
35	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune urbaine de Diébougou province de la Bougouriba (région du Sud-ouest).		4 692 520		4 692 520
36	Rapport de mission d'investigation à la direction régionale de la Santé des Cascades.			250 000	250 000
37	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière dans la direction régionale de la santé des Hauts-Bassins.		72 161 783		72 161 783

N°	Titre du rapport	Détournements de fonds et/ou manquants de caisse en F CFA	Absence de pièces justificatives de dépenses en F CFA	Autres malversations en F CFA *	Total à recouvrer en F CFA
38	Rapport d'inspection à la direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Sahel.	2 100 000	4 000 000		6 100 000
39	Rapport d'inspection sur la « campagne d'initiation aux TIC » de la semaine nationale d'internet (SNI) 2010, 6 ^{ème} édition.			2 600 000	2 600 000
40	Rapport d'inspection de la direction régionale du (DRAHRH) du Sud-ouest, du 17 au 18 mai 2010.	295 500			295 500
41	Rapport d'investigation au district sanitaire de Saponé. Janvier 2010	30 219 350			30 219 350
42	Rapport d'inspection du projet de développement agricole en aval des petits barrages à l'Est (PPB/EST).	22 291 750			22 291 750
43	Rapport d'investigation au district sanitaire de Bittou. (DRS-Centre Est)		17 519 297		17 519 297
Total		436 507 234	207 947 210	39 807 031	676 101 887**
Pourcentage		63,79	30,39	5,82	100

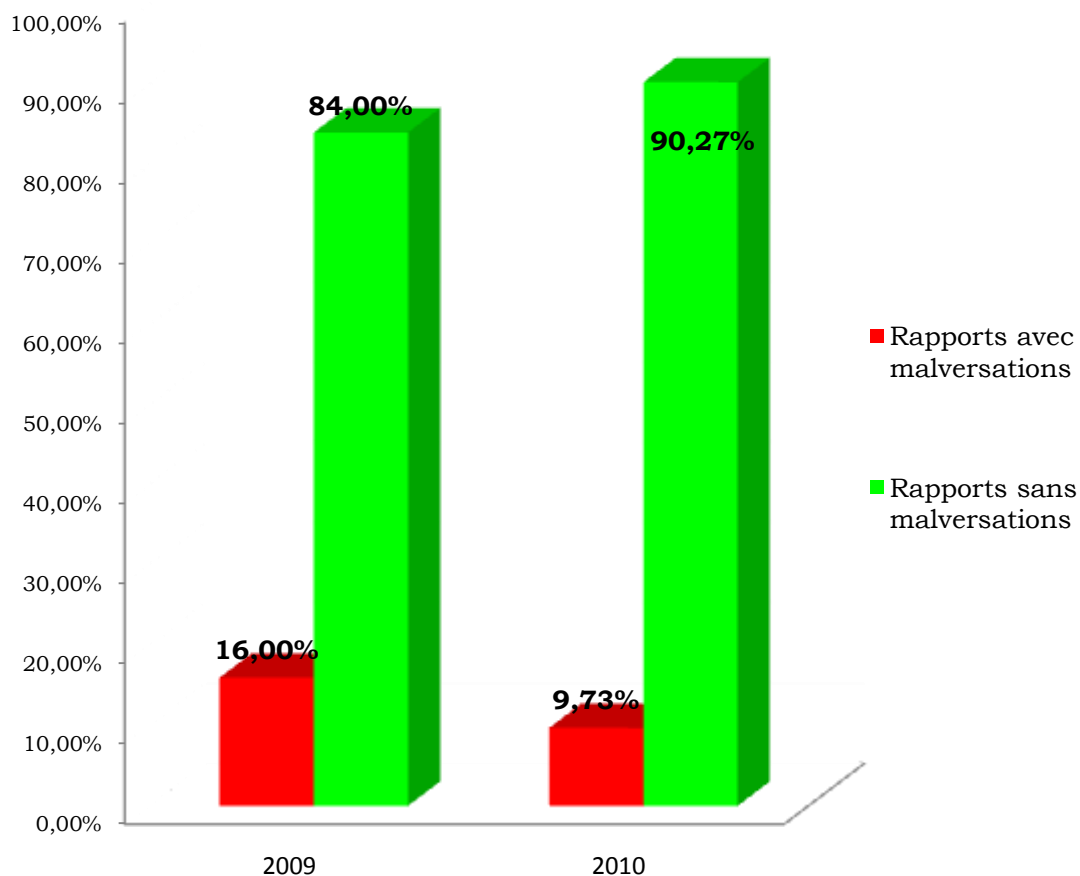
*(perception indue de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manques à gagner)

** (Total après réduction de la somme de 8 159 588 F CFA déjà payée).

Sur les quatre cent quarante deux (442) rapports reçus en 2010, quarante trois (43) présentent des cas de malversations, soit 9,73% (illustration ci-dessous).



**Comparaison des taux % des rapports avec
malversations et des rapports sans malversations
reçus des ITS en 2009 et 2010**

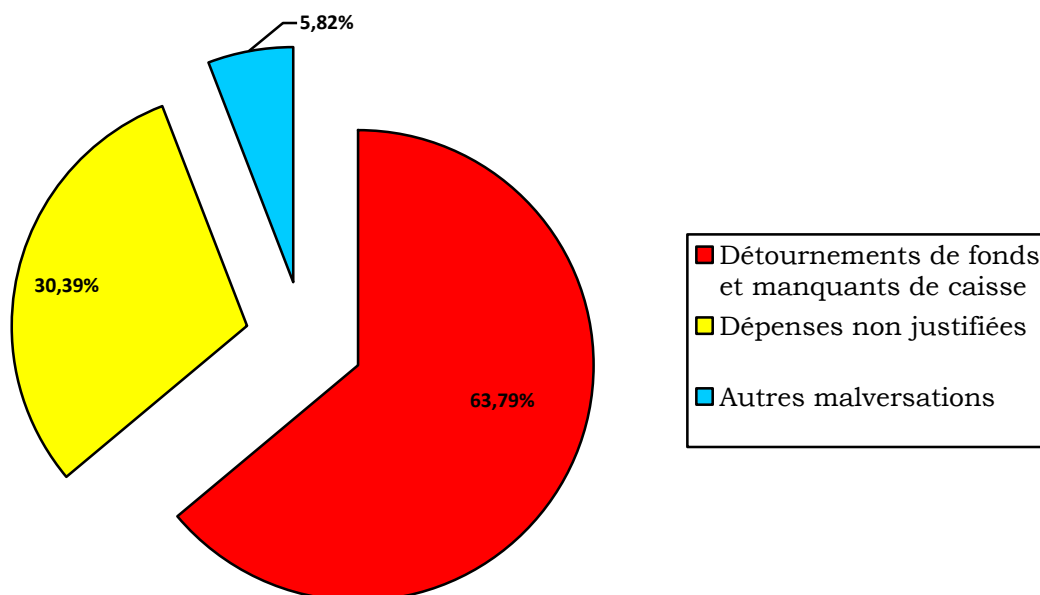


La comparaison fait apparaître également une baisse du taux de rapports avec malversations.

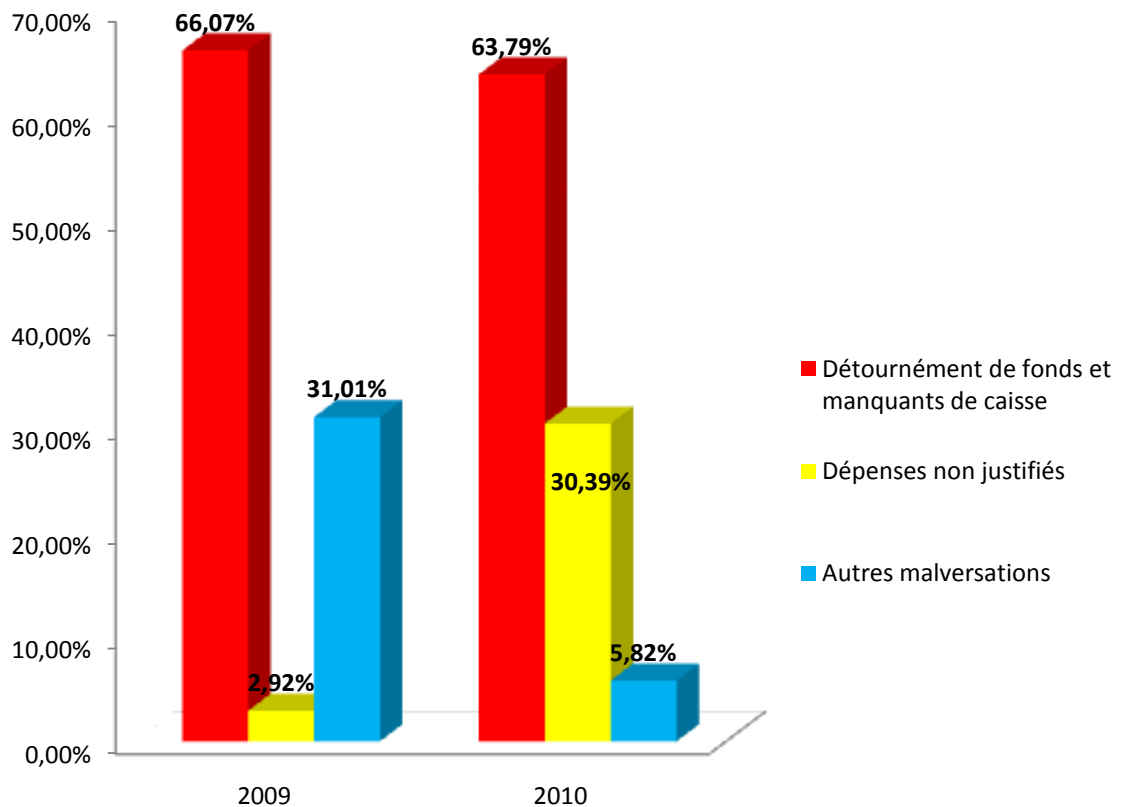
Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et manquants de caisse pour quatre cent trente-six millions cinq cent sept mille deux cent trente-quatre **(436 507 234)** F CFA ;
- les dépenses non justifiées (absence de pièces justificatives de dépenses) pour deux cent sept millions neuf cent quarante-sept mille deux cent dix **(207 947 210)** F CFA ;
- les autres malversations dont la perception indue de sommes d'argent, les dépenses non éligibles et des manques à gagner pour trente-neuf millions huit cent sept mille trente-un **(39 807 031)** F CFA.

L'importance des ces trois (03) types de malversations est illustrée comme suit :



Evolution des types de malversations constatées dans les rapports des ITS en 2009 et 2010



Le graphique ci-dessus montre une hausse du taux de dépenses non justifiées et une baisse significative du taux des autres malversations entre 2009 et 2010.

III. ANALYSES ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS

3.1. Situation d'ensemble des rapports

En 2010, le nombre cumulé des rapports de l'ASCE et ceux reçus des inspections techniques des services est de quatre cent soixante-cinq(465) contre deux cent quatre vingt-dix (290) en 2009 ; soit un accroissement de 60,34%.

La répartition selon les thématiques retenues se présente comme suit :

Tableau n°14 : répartition des rapports selon les thématiques

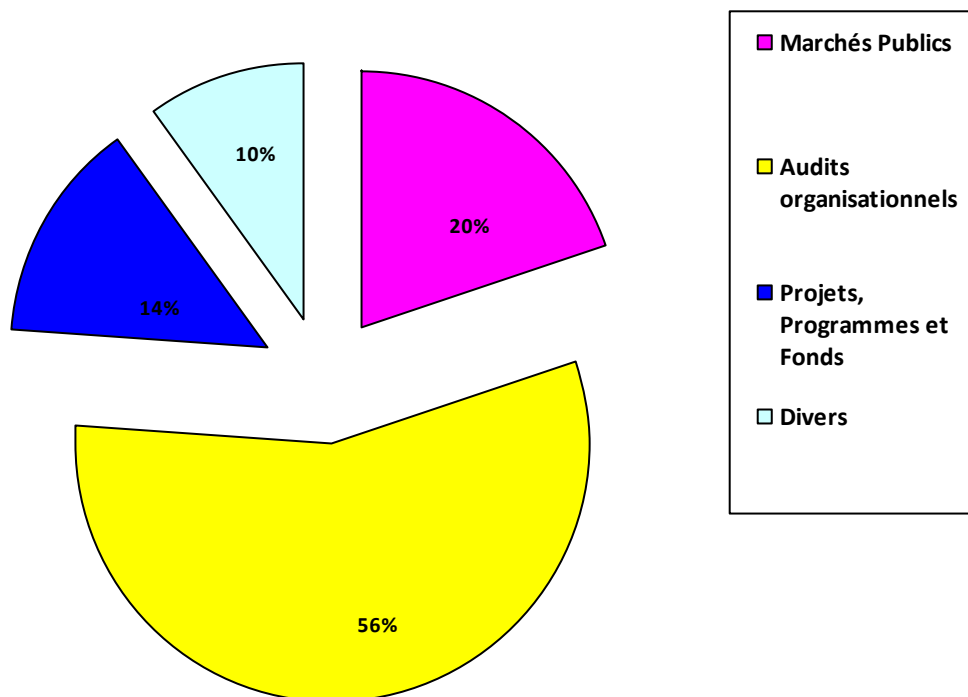
Intitulé	Nombre de Rapports	Pourcentage
Marchés publics	95	20
Audits organisationnels	262	56
Projets, Programmes et Fonds	64	14
Divers	44	10
Total	465	100

Sur les quatre cent soixante cinq (465) rapports :

- quatre-vingt-quinze (95) portent sur les marchés publics, soit 20%;
- deux cent soixante deux (262) sont relatifs à des audits organisationnels, soit 56% ;
- soixante-quatre (64) concernent des Projets, des Programmes et des Fonds, soit 14% ;
- quarante-quatre (44) portent sur des contrôles particuliers (investigations sur des faits dénoncés : viols, difficultés de collaboration, décès dans les formations sanitaires etc.), soit10%.

(Sur les quatre-vingt quinze (95) rapports de marchés publics, quatre vingt dix (90) comportent des insuffisances soit 95%)

L'audit organisationnel consiste à détecter par des contrôles les dysfonctionnements susceptibles d'affecter la performance d'une entité. La politique de bonne gouvernance et une meilleure maîtrise par les vérificateurs des techniques de l'audit organisationnel justifie le nombre élevé de rapports



3.2. *Insuffisances et recommandations*

L'analyse de ces rapports a permis de relever les insuffisances ci-dessous et de formuler des recommandations.

Au niveau des marchés publics

Insuffisances constatées

- non maîtrise de la réglementation générale des marchés publics par les présidents des commissions ;
- imprécision des clauses relatives au régime fiscal ;
- non constitution de garantie de bonne exécution ;
- absence d'avis conforme de la Direction générale des marchés publics pour le choix de la procédure ;
- absence de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- non formalisation des commissions d'attribution des marchés ;
- convocation de la commission par l'ordonnateur au lieu du président de ladite commission ;
- non-respect de la séance unique de délibération par la sous commission technique ;
- procès-verbal de délibération non daté ;

- falsification de procès-verbal et autres documents ;
- approbation à titre de régularisation après notification ;
- approbation hors délai ;
- notification avant approbation du marché ;
- notification hors délai de validité des offres ;
- non respect des clauses contractuelles ;
- négociation des coûts après attribution des contrats ;
- retard de paiement des décomptes ;
- manque de corrélation entre les taux d'exécution financière et physique ;
- absence ou libération de la caution de bonne fin avant terme ;
- exécution non conforme aux clauses contractuelles.

Recommandations

- respecter scrupuleusement la réglementation générale des marchés publics et de délégations de service public ;
- former et sensibiliser les différents acteurs.

Au niveau des audits organisationnels

Insuffisances constatées

- absence d'organigramme formalisé ;
- organigramme non fonctionnel ;
- absence de description des postes de travail ;
- absence de manuel de procédures ;
- absence et/ou production tardive de la lettre de mission et des fiches d'indication des attentes ;
- absence de rapports d'activité ;
- absence et tenue non régulière des réunions de service ;
- non production de compte-rendu de réunions ;
- déficit de communication ;
- non prise d'actes administratifs sur les intérimis en cas d'absence ;
- inexistence d'un dispositif de suivi de la ponctualité des agents ;

- insuffisance de personnel ;
- mauvaise tenue et conservation des documents administratifs et comptables ;
- vétusté des locaux ;
- insuffisance de moyens matériels ;
- mauvais entretien des moyens matériels ;
- défaut de maintenance ;
- mauvaise gestion des carrières ;
- encombrement des locaux par du matériel à reformer ;
- manque de sécurité des locaux.

Recommandations

- inviter les responsables notamment ceux des structures décentralisées à élaborer un organigramme ;
- élaborer et rendre fonctionnels les organigrammes ;
- procéder à la description des postes dans les meilleurs délais ;
- élaborer les manuels de procédures ;
- rappeler la nécessité de l'élaboration manuels de procédures ;
- respecter le Décret 98-372/PRES/PM/MFPDI du 15 sept 1998 portant normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités dans les services publics ;
- instituer un système efficace de contrôle de la ponctualité et de l'assiduité ;
- veiller à la bonne tenue et conservation des documents ;
- veiller à la bonne gestion des carrières ;
- organiser régulièrement la reforme et la vente des biens et matériel usagés de l'Etat.

Au niveau des projets, des programmes et des fonds

Insuffisances constatées

- non respect des textes en matière de recrutement et d'emploi du personnel ;
- absence de manuel de procédures administratives ;
- absences de contrat d'objectifs ;
- absence de formation pour certains agents ;
- déficit de communication ;
- non-respect de la réglementation des marchés public ;
- absence et non tenue de livres comptables ;
- dettes fiscales et sociales ;
- absence de comptabilité matières ;
- lourdeur dans la procédure de passation des marchés ;
- non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds au niveau local ;
- mauvaise organisation de la dévolution des biens à la fin du projet ;
- utilisation abusive des biens des projets ;
- insuffisance de suivi des activités.

Recommandations

- respecter les textes en matière de recrutement et d'emploi du personnel ;
- améliorer la communication entre les acteurs des projets ;
- élaborer des contrats d'objectifs pour chaque acteur ;
- former les acteurs à la réglementation générale des marchés publics et aux procédures des bailleurs de fonds ;
- tenir une comptabilité régulière ;
- respecter la réglementation fiscale et sociale ;
- appliquer les textes en matière de dévolution des biens des projets ;
- mettre fin à l'utilisation abusive des biens ;
- assurer un suivi évaluation régulier des projets.

IV. ACTIVITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations constitue une étape logique et importante du processus de contrôle de régularité et de conformité. Il a pour objectif principal de vérifier si les problèmes décelés au cours du contrôle ont été résolus. Il permet d'améliorer l'efficacité des rapports de contrôle et d'éviter la persistance des dysfonctionnements dont les conséquences peuvent s'aggraver avec le temps.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations offre, en outre, l'occasion de vérifier l'évolution du contexte de la structure contrôlée et de s'assurer que les recommandations sont toujours pertinentes au jour du suivi.

La vérification de la mise en œuvre effective des recommandations formulées dans les rapports de contrôle de l'ASCE et dans ceux des inspections techniques des services des départements ministériels s'est déroulée au cours de l'année 2010 selon les modalités retenues de suivi sur place et de suivi sur pièces.

4.1. Missions de suivi sur place

Le suivi sur place a été exécuté par diverses missions des contrôleurs d'Etat et a concerné les structures ci-après :

- 1) La commune de Ziniaré (province d'Ouhritenga);
- 2) La commune de Loumbila (province d'Ouhritenga);
- 3) Le conseil régional du Centre Nord ;
- 4) Le centre médical de Samandin (District sanitaire de Baskuy, Ouagadougou) ;
- 5) La direction générale des transports terrestres et maritimes ;
- 6) Le bureau de douanes de Léo ;
- 7) La commune rurale de Kindi (province du Boulkiemdé);
- 8) La direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale du Tuy (Houndé) ;
- 9) La circonscription d'éducation de base de Koumbia ;
- 10) La commune rurale de Pabré (province du Kadiogo);
- 11) La caserne de la compagnie républicaine de sécurité à Dédougou ;
- 12) La direction régionale de la santé des Hauts-Bassins (Contrôle et appui-conseil) ;

- 13) La direction régionale de la Santé des Hauts-Bassins (Transfert de biens et services) ;
- 14) La direction régionale de la Santé des Hauts-Bassins (Gestion financière) ;
- 15) Le district sanitaire de Dafra ;
- 16) La direction régionale de la santé du Centre-Ouest ;
- 17) La direction régionale de la Santé des Cascades ;
- 18) La commune rurale d'Arbollé (province du Passoré) ;
- 19) La commune urbaine de Manga (province du Zoundwéogo) ;
- 20) Le conseil régional du Nord.

4.2. Suivi sur pièces

Ce type de suivi, exécuté par correspondance adressée aux responsables des structures contrôlées, a permis de recevoir des suites des structures ci-dessous :

- 1) L'Office national d'identification ;
- 2) La direction régionale des infrastructures et du désenclavement du Centre-Ouest (Etat d'exécution des tâches d'entretien courant par tronçon de routes) ;
- 3) La trésorerie de l'Ambassade du Burkina Faso en France (mission de vérification et d'appui-conseil, 2008) ;
- 4) La trésorerie de l'Ambassade du Burkina Faso en France (mission de vérification et de remise de service, 2009);
- 5) L'ENAM (mission d'audit du marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment pédagogique et de locaux techniques, 2009) ;
- 6) Les établissements d'enseignement secondaire de la région du Centre-Sud (mission de contrôle et d'appui-conseil);
- 7) Le ministère de la Santé (mission d'audit du marché n° 21/00/01/01/00/2007/00239/MS/MEF/DGMP du 27/03/2007 relatif à l'acquisition et à l'installation d'appareil télécommandé et matériels divers pour le compte des centres hospitaliers régionaux) ;
- 8) Le ministère de la Santé (mission d'audit du marché n° 21/00/02/04/80/2008/0008/PADS du 24/01/2008 relatif à la fourniture de six cent (600) moustiquaires imprégnées destinées à la lutte contre le paludisme) ;

- 9) Le ministère de la Défense (mission d'audit du marché n° 11/00/03/02/00/2008/00052/ relatif à la construction du siège du ministère);
- 10) Le projet des centres de production et de formation pour jeunes filles (mission d'audit du marché n°22/00/01/02/00/2007-0013 du 16/01/2008 pour la fourniture de matériel de couture);
- 11) Le centre médical avec antenne chirurgical de Gorom-Gorom (mission d'investigation) ;
- 12) Le district sanitaire de Moodré (Fada N'Gourma) (mission d'investigation) ;
- 13) Le PDRD (mission d'audit du marché n° 2008-028/MAHRH/SG/DEP/PDRD du 30/01/2008 pour la réalisation de deux cent (200) forages positifs) ;
- 14) L'ENEP de Ouahigouya (mission d'audit du marché n° 23/10/01/02/00/2008/00002/ENEP-OHG/DG du 29/02/2008 relatif à l'acquisition de consommables informatiques ; de fournitures scolaires, de fournitures de bureaux et de produit d'entretien au profit de l'établissement) ;
- 15) La DRDP/DGCRIEF (MEBA, mission d'audit du marché n°2008-051/MEF/MEBA/SG/DEP/ED.III pour l'acquisition de matériel audio-visuel) ;
- 16) Le ministère des infrastructures et du désenclavement (mission d'audit du marché n° 38/00/03/02/00/2008/00093 du 31/07/2008 portant exécution des travaux de construction d'un complexe sportif à Fada N'Gourma) ;
- 17) La commune urbaine de Koudougou (mission d'audit du marché n° 38/00/03/01/008/00092 du 16/04/2008 pour la construction de treize (13) logements en matériaux définitifs);
- 18) Le projet de renforcement de la formation professionnelle (mission d'audit ministère de l'économie et des finances;
- 19) La prison civile de Koudougou (mission d'audit du marché public n°10/00/03/01/00/2007/00040 relatif aux travaux de réfection-extension de l'ancienne prison civile de Koudougou), ministère de la justice ;
- 20) Le ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication (mission d'audit du marché à ordre de commande n°31/00/01/01/00/2008/00013 du 29 mai 2008 relatif à la fourniture et la mise en service d'équipements actifs de réseau de passerelles, d'interconnexion et de gestionnaires d'appel dans le cadre de RESINA) ;
- 21) La commune urbaine de Houndé (province du Tuy).

4.3. *Etat de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de l'ASCE*

L'état de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'ASCE à la suite des contrôles effectués dans les différentes structures se présente selon le tableau n°15 ci-dessous.

Tableau n°15: état de mise en œuvre des recommandations

N°	Titre du rapport	Nombre de recommandations formulées	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations non exécutées
1	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la division fiscale du Passoré	17	10	7
2	Rapport d'investigations au sujet du concours professionnel de recrutement de cinq (5) élèves attaches d'éducation spécialisée session 2008	09	09	00
3	Rapport de contrôle et de vérification du centre hospitalier universitaire Souro Sanou de Bobo Dioulasso	65	Non parvenu	65
4	Rapport de mission et d'investigation à la commission de l'informatique et des libertés (CIL)	11	09	02
5	Rapport d'enquête sur une dénonciation de malversations financières et de corruption au niveau de la mairie de Banfora	02	02	00
6	Rapport de contrôle et de vérification du lycée provincial Naaba Baongo de manga	11	11	00
7	Rapport d'investigation sur une utilisation abusive de véhicules de l'Etat	00	00	00
8	Rapport d'enquête sur une dénonciation de mauvaise gestion au niveau du PDDEB	01	01	00
	Total	116	42	74

Sur un total de 116 recommandations, 42 ont été mises en œuvre soit 36%

4.4. Etat de mise en œuvre des recommandations formulées par les ITS

L'état de la mise en œuvre des recommandations formulées par les ITS à la suite de contrôles effectués dans différentes structures se présente selon le tableau n°16 ci-dessous.

Tableau n°16 : état de mise en œuvre des recommandations

N°	Titre du rapport	Nombre de recommandations formulées	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations non exécutées
1	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière dans la direction régionale de la santé des cascades	32	32	00
2	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune urbaine de Ziniaré	26	22	04
3	Rapport de mission de vérification de la situation prévalant à Koumbia	04	04	00
4	Rapport de mission d'investigation au centre médical de Samandin – district sanitaire de Baskuy	10	10	00
5	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière dans la direction régionale de la sante des Hauts-Bassins	14	14	00
6	Rapport de mission de contrôle a la direction régionale de la sante du centre ouest	23	10	13
7	Rapport de contrôle du district sanitaire de Dafra – DRS des hauts-bassins	15	14	01
8	Rapport d'inspection effectuée a la direction générale des transports terrestres et maritimes	05	05	0
9	Rapport de mission de contrôle et de vérification sur la gestion des OEV dans la direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale du Tuy	15	13	02
10	Rapport de mission de contrôle et d'investigation effectuée dans la commune rurale de Loumbila	17	16	01

N°	Titre du rapport	Nombre de recommandations formulées	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations non exécutées
11	Rapport de mission d'appui conseil effectuée dans la commune rurale de Pabré	40	33	07
12	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune urbaine de Hounde	14	14	00
13	Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune urbaine de manga	20	18	02
14	Rapport de mission d'appui conseil effectuée dans la commune rurale d'Arbolle – province du Passoré	46	31	15
15	Rapport de mission d'audit du marché n°14/00/03/01/00/2008/00088 relatif aux travaux de construction du bureau de douane de Léo	04	02	02
16	Rapport de mission d'audit du marché public n°2008-007/MS/SGCHR-BFR/DG/DAF de 13 février 2008 relatif à la concession du service de gardiennage et de sécurité au profit du centre hospitalier régional de Banfora	03	03	00
17	Rapport d'inspection sur l'état d'exécution des tâches d'entretien par tronçon de route – direction régionale des infrastructures et du désenclavement du centre-ouest	02	02	00
18	Procès-verbal de vérification et d'appui conseil à la trésorerie auprès de l'ambassade du Burkina Faso à Paris (république française)	16	16	00
19	Procès-verbal de vérification et de remise de service à la trésorerie auprès de l'ambassade du Burkina Faso à Paris (république française)	16	16	00
20	Rapport d'audit du marché n°2008-001/ENAM/DG/DAAF/SF du 08/01/2008 passe suivant appel d'offres ouvert n°2007-003/ENAM/DG/DAAF du 09/07/2007 relatif aux travaux de construction d'un bâtiment pédagogique et de locaux techniques au profit de l'ENAM (lot n°1 immeuble pédagogique)	03	03	00

N°	Titre du rapport	Nombre de recommandations formulées	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations non exécutées
21	Rapport de mission d'audit du marché n°21/00/01/01/00/2007/00239/MS/MEF/DGMP du 27 mars 2008 relatif à l'acquisition et à l'installation d'appareil télécommande et matériels divers au profit du ministère de la sante pour le compte des centres hospitaliers régionaux (CHR) lot 5	04	04	00
22	Rapport d'audit du marché n°21/00/02/04/80/2008/00008/pads du 24 janvier 2008 passe suite à l'appel d'offres international restreint n°2007-082/MS/SG/DEP/PADS du 06 mars 2007 relatif à la fourniture de six cent mille (600 000) moustiquaires imprégnées destinées à la lutte contre le paludisme	04	04	00
23	Rapport d'audit du marché n°11/00/03/02/00/2008/00052 passe suite à l'appel d'offres restreint n°2007-0752/DEF/SG/DEP du 15 octobre 2007 relatif à l'exécution de travaux de construction du siège du ministère de la défense au profit du génie militaire à Ouagadougou	01	01	00
24	Rapport de mission d'audit du marché public n°22/00/01/02/00/2007/0013 pour la fourniture de matériel de couture au profit du projet des centres de production et de formation pour les jeunes filles, lot 1.	04	04	00
Total		338	291	47

Sur un total de 338 recommandations pour lesquelles le suivi de l'exécution a été effectué, il ressort que 291 ont été mises en œuvre soit 86%.

V. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En matière de lutte contre la corruption, outre les missions de contrôle et d'investigations, l'année 2010, à l'instar des années précédentes, a connu des réalisations de missions de sensibilisation, d'appui-conseil et des rencontres d'échanges, soit par l'ASCE, soit par les inspections techniques des services ou par les deux en équipes mixtes.

5.1. Actions de sensibilisation et de prévention de la corruption

Les campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la corruption ont touché des administrations publiques, la société civile, le secteur privé et d'une manière générale toutes les couches de la population aussi bien des villes que des campagnes. Elles se sont déroulées à travers des conférences, des projections de films et les medias. Elles avaient pour objectifs principaux de :

- donner une large information sur les effets néfastes du fléau sur le développement d'un pays ;
- sensibiliser les populations sur la corruption afin de les rendre moins vulnérables ;
- inviter les populations à s'engager davantage dans la lutte contre la corruption.

5.1.1 Au niveau des administrations publiques centrales

L'activité de sensibilisation a concerné trois (3) ministères, à savoir :

- le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Ministère de la Promotion des Droits Humains ;
- le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

5.1.2 Au niveau des régions

Cinq (5) régions ont bénéficié des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la corruption. Il s'agit de :

- la Région du Sahel (Dori) ;
- la Région de la Boucle du Mouhoun (Dédougou) ;
- la Région du Sud-Ouest (Gaoua) ;
- la Région des Cascades (Banfora) ;
- la Région de l'Est (Fada NGourma).

5.1.3 Au niveau d'autres groupes cibles de l'administration

En juin 2010, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat a organisé de concert avec la Mission Résidente de la Banque Mondiale, un forum sur le phénomène de la corruption discrète. Ce forum avait pour objectif de faire mieux comprendre les indicateurs de développement africains de la Banque Mondiale et de sensibiliser les acteurs sur cette nouvelle notion de « corruption discrète » qui se définit comme étant le manquement des fonctionnaires au devoir de fournir les biens ou services financés par les administrations publiques ; à titre d'illustration : l'absentéisme, le manque d'assiduité au travail, l'utilisation abusive des biens et services publics.

Les acteurs cibles étaient les contrôleurs d'Etat, les inspecteurs techniques des départements ministériels et les représentants des organisations de la société civile et de la presse.

Une rencontre d'échanges a été organisée en septembre 2010 au profit des membres du Groupe technique « renforcement du contrôle et lutte contre la corruption » de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

En octobre 2010, il a été organisé un atelier d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées à l'endroit des magistrats (des parquets, des cabinets d'instruction des tribunaux de grande instance et des chambres d'accusation des cours d'appel).

5.2. Activités avec les organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption

Dans le cadre d'échanges d'expériences l'ASCE, a rencontré en décembre 2010 certaines organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso.

Par ailleurs, l'ASCE a participé et livré des communications :

- à la rencontre organisée par le REN-LAC autour du thème : lutte contre la corruption au Burkina Faso : « contribution des structures étatiques et de la société civile et perspectives » ;
- à l'occasion du panel sur le thème : « la justice burkinabé dans la lutte contre la corruption ».

Enfin l'ASCE a livré une communication sur le thème : « Jeunesse et lutte contre la corruption au Burkina Faso » à l'occasion de la deuxième édition des journées de la jeunesse au Yatenga organisée par l'association « Jeunesse Estudiantine et scolaire du Yatenga ».

5.3. Activités de collecte et de traitement des dénonciations

Il a été reçu des dénonciations par écrit et par le biais du téléphone vert n°80 00 11 02.

Ces nombreuses dénonciations, toutes natures confondues, portent essentiellement sur des présomptions de corruption, des détournements de biens publics, l'utilisation abusive de véhicules de l'Etat, la fraude dans les opérations de lotissement, les rackets, les abus de pouvoir, les dysfonctionnements des services, et autres malversations.

5.4. Commémoration de la Journée internationale de lutte contre la corruption

La commémoration de la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2010 sous le thème « Corruption, tous pour le NON » a été célébrée les 14 et 15 décembre à Fada N'Gourma (Région de l'Est). Comme les années précédentes, elle a connu plusieurs activités de sensibilisation dans la lutte contre la corruption dont les principales sont :

- la publication du message du Contrôleur Général d'Etat dans la presse écrite ;
- l'apposition d'affiches publicitaires dans les principales artères des villes de Fada N'Gourma et de Ouagadougou;
- la projection sur la place publique à Fada N'Gourma d'un documentaire sur l'ASCE et du film « On ne mange pas les mercis » ;
- la course cycliste féminine à Fada N'Gourma avec la participation de quarante (40) femmes ;
- la conférence publique suivie d'échanges à la mairie de Fada N'Gourma sur les méfaits de la corruption et la lutte contre le fléau.

5.5. Suivi de la mise en œuvre des conventions internationales contre la corruption

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des conventions internationales contre la corruption, le Burkina Faso a participé aux rencontres suivantes :

- la troisième réunion du groupe pilote (Forum des inspections générales d'Etat/Office européen de lutte anti-corruption (FIGE/OLAF) en janvier à Rabat (Maroc) sur le point des activités de coopération entre les différents services.
- l'atelier organisé en avril 2010 par la Banque Mondiale sur le thème « éthiques de responsabilité et intégrité en Afrique subsaharienne à Johannesburg (Afrique du Sud).
- le séminaire/atelier régional en juin 2010 à Dakar (Sénégal) sur le thème « renforcement des capacités des entités anti-corruption en Afrique de l'Ouest /mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption » ;

- les réunions du Groupe d'examen du Mécanisme de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption en juin et en novembre 2010 tenues à Vienne en Autriche consacrées à la détermination des voies et moyens pour la mise en œuvre de la Convention ;
- la conférence inaugurale de l'Académie internationale anti-corruption (IACA) tenue à Vienne en septembre 2010. Cette Académie se veut être un centre d'excellence en termes d'éducation, de formation, de coopération et de recherche universitaire dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- la quatorzième Conférence internationale anti-corruption (IACC) tenue à Bangkok en Thaïlande en novembre 2010 sous le thème « restaurer la confiance : action mondiale pour la transparence ». La déclaration de Bangkok » engage la communauté internationale à resserrer les rangs et à accroître ses efforts en faveur de la lutte contre la corruption ;

5.6. Relecture du document de politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action

Le document de Politique nationale de lutte contre la corruption adopté en 2006 par le gouvernement fait l'objet d'une relecture entreprise par l'ASCE avec la participation de représentants de l'administration publique, des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

5.7. Impact de la lutte contre la corruption

Il n'est pas encore aisé d'évaluer les effets de la lutte contre la corruption ou de mesurer le niveau réel du fléau. Cependant, on note que la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs dans la lutte pour la bonne gouvernance a permis d'améliorer le degré de prise de conscience des citoyens sur les méfaits de la corruption aussi bien dans l'administration publique que dans les autres secteurs.

Dans le cadre de l'évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques au Burkina Faso, le Public expenditure and financial accountability (PEFA): dépenses publiques et responsabilité financière, dans son rapport 2010, attribue la note de B+ à l'efficacité du système de contrôle interne (contrôle effectué par l'ASCE et les autres organes de contrôle de l'ordre administratif). A étant la note la plus élevée et D la plus faible.

Le PEFA est un programme de partenariat entre plusieurs institutions qui est parrainé par : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Commission européenne, le Département pour le développement international du Royaume-Uni, le Ministère français des Affaires étrangères, le Ministère des

Affaires étrangères du Royaume de Norvège, le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques de la Suisse, le Partenariat stratégique avec l'Afrique

Au plan international, des organisations telles que l'ONG Transparency International et la Fondation Mo Ibrahim élaborent chaque année des classements des pays dans les domaines de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance.

Ainsi, le tableau ci-dessous donne le classement du Burkina Faso par Transparency International pour les années 2007 à 2010 selon des critères de perception de la corruption.

Tableau n° 17 : rangs du Burkina Faso dans le classement de Transparency International (*)

ANNEE	NOTE BF /10	RANG DANS LE MONDE	RANG EN AFRIQUE	RANG DANS LA CEDEAO	RANG DANS L'UEMOA	PREMIERS PAYS LES MOINS CORROMPUS
2007	2,9	105è sur 180	15è sur 53	4è (après Cap-vert, Ghana et Sénégal)	2è sur 8	Danemark (9,4) Finlande (9,4) Nouvelle Zélande (9,4)
2008	3,5	80è sur 180	8è sur 53	3è (après Cap-vert et Ghana)	1 ^{er} sur 8	Danemark (9,3) Nouvelle Zélande (9,3) Suède (9,3)
2009	3,6	79è sur 180	8è sur 53	3è (après Cap-vert et Ghana)	1 ^{er} sur 8	Nouvelle Zélande (9,4)
2010	3,1	98è sur 180	17 ^{ème} sur 53	4è (après Cap-Vert, Ghana et Gambie)	1 ^{er} sur 8	Danemark Nouvelle Zélande Singapour (9,3)

(*) Note de zéro à dix (0 à 10), zéro étant le maximum de corruption

Pour la Fondation Mo Ibrahim, le classement est établi selon des indicateurs de bonne gouvernance.

Tableau n°18 : rangs du Burkina Faso dans le classement de la fondation Mo Ibrahim au titre des années 2009 et 2010.

Année	Rang du Burkina	Observations
2009	27è/53	En 2010, le BF a obtenu 53 points/100 (la moyenne continentale étant de 49) ; classé 7 ^{ème} dans la CEDEAO
2010	18è/53	

VI. SAISINE DE LA JUSTICE

En 2010, l'ASCE a saisi les institutions judiciaires de trois (03) cas d'infractions présumées. Ces cas relevés lors des contrôles sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°19 : situation des dossiers transmis en justice en 2010

N°	Dossiers	Montant compromis en FCFA	Infractions présumées	Date de saisine	Situation au 31 décembre 2010
1	Procès-verbal de vérification de la Régie de recettes auprès de la Direction régionale des Transports du Nord (Ouahigouya) <i>Période couverte : du 06 février 2008 au 23 juillet 2009</i>	13 410 100	- Falsification de quittances ; - Non reversement de sommes recouvrées d'un montant de treize millions quatre cent dix mille cent (13 410 100) francs CFA.	12 mars 2010	Transmis au Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouahigouya (En cours au cabinet d'instruction)
2	Rapport d'inspection du Projet de Développement Agricole en Aval des Petits Barrages à l'Est (PPB/EST) <i>Période couverte : de janvier 2008 à juin 2010</i>	22 291 750	- des manquants de matériel d'une valeur de 2 615 000 FCFA ; - des crédits recouverts et non reversés de 17 576 750 FCFA ; - une contribution des producteurs pour l'obtention de forages non représentée de 2 100 000 FCFA ; - des manquants de matériel non encore évalués.	02 décembre 2010	Transmis au Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Fada N'Gourma
3	Procès-verbal de vérification approfondie de la Régie de recettes de la Commune de Bittou <i>Période couverte : du 1^{er} mars 2003 au 14 septembre 2009</i>	16 734 425	- manquant de caisse de quinze millions trois cent vingt sept mille huit cent soixante quinze (15 327 875) francs CFA ; - déficit de valeurs inactives d'un montant de un million trois cent dix sept mille deux cents (1 317 200) francs CFA ; - non reversement de ressources collectées d'un montant de deux cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante (289 350) francs CFA.	17 mars 2010	Transmis au Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Tenkodogo (En cours au cabinet d'instruction n°2)

VII. ACTIVITES CONNEXES

Ces activités ont porté sur :

- le renforcement des capacités des contrôleurs d'Etat, des inspecteurs techniques des départements ministériels et du personnel d'appui;
- l'organisation du cadre de concertation des corps de contrôle de l'ordre administratif ;
- l'assistance aux élèves et étudiants pour leurs travaux de recherches.

7.1. Renforcement des capacités des Contrôleurs d'Etat

❖ formation de :

- tous les Contrôleurs d'Etat à la « lutte contre la fraude, le blanchiment et la corruption » ;
- tous les Contrôleurs d'Etat en « audit financier et comptable en milieu informatisé » ;
- tous les Contrôleurs d'Etat en « normes internationales d'audit » ;
- quatre (04) Contrôleurs d'Etat en « audit de projet et implantation du contrôle interne ».

❖ voyages d'études :

- Maroc : partage d'expériences avec l'inspection générale des finances du Maroc

7.2. Renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels

- formation de trente (30) inspecteurs techniques des services en « audit de performance » ;
- formation de quarante (40) inspecteurs techniques des services en « procédures et techniques de contrôle » ;
- formation de vingt (20) inspecteurs techniques des services en « audit des marchés publics » ;
- participation du secrétaire général de l'ASCE et de seize (16) inspecteurs à la 9^{ème} conférence internationale de l'Union Francophone de l'Audit Interne du 04 au 05 octobre 2010 à Abidjan.

7.3. Renforcement des capacités du personnel d'appui de l'ASCE

- trois (03) agents en « procédures de passation des marchés » ;
- trois (03) agents en « gestion des ressources humaines » ;
- deux (02) secrétaires en « technique de rédaction et de suivi de dossier pour secrétaires-assistantes » ;
- deux (02) agents à la « gestion et conservation des documents et archives, informatique documentaire et gestion numérique ».

7.4. Organisation du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif de l'Etat

Dans le cadre de la coordination de l'ensemble des organes de contrôle de l'ordre administratif la session annuelle du cadre de concertation s'est tenue à Tenkodogo du 20 au 24 décembre 2010.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le bilan des activités et d'élaborer un avant projet de décret pour formaliser ledit cadre de concertation.

Elle a connu la participation des inspecteurs techniques des services des départements ministériels et du premier président de la cour des comptes.

**TROISIEME
PARTIE**

**OBSERVATIONS ET
RECOMMANDATIONS**

Les contrôles de l'ASCE, l'exploitation des rapports des ITS, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des actions en justice, la sensibilisation sur la lutte contre la corruption et l'exploitation des dénonciations font ressortir les observations et les recommandations suivantes :

I. OBSERVATIONS

Les principales observations relatives aux insuffisances sont les suivantes :

Au niveau des marchés publics :

- non respect de la réglementation générale des marchés publics et de délégations de service public notamment la mise en concurrence;

Au niveau de l'organisation administrative :

- manque d'organigramme fonctionnel ;
- absence de description de postes ;
- inadéquation entre profil et poste ;
- lenteur dans la mise en œuvre des recommandations ;

Au niveau des projets, des programmes et des fonds :

- insuffisances de contrôle et de suivi évaluation des projets ;
- abus des biens des projets ;
- mauvaise dévolution des biens des projets;
- insuffisance de contrôle des régies de recettes et d'avance;
- nombreuses dépenses inéligibles.

II. RECOMMANDATIONS

Au regard des observations citées plus haut, l'ASCE formule les recommandations suivantes à l'attention des présidents d'institution et chefs de départements ministériels :

- communiquer les rapports de contrôles aux responsables des structures concernées ;
- inviter les responsables des structures concernées à mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports avec célérité ;
- respecter les dispositions du régime financier ;
- respecter la réglementation relative aux marchés publics ;
- élaborer et/ou rendre fonctionnels les organigrammes ;
- assurer un contrôle hiérarchique régulier des régies de recettes et d'avances;
- appliquer avec rigueur les textes en matière de dévolution des biens des projets ;
- assurer un suivi évaluation régulier des projets et programmes.

CONCLUSION

En 2010 l'intensification des contrôles a permis d'améliorer la gestion des finances publiques et des biens de l'Etat malgré la persistance de certaines insuffisances.

Dans la perspective du renforcement de la bonne gouvernance, l'ASCE projette d'entreprendre les actions suivantes au cours de l'année 2011:

- 1) promouvoir les valeurs citoyennes d'intégrité et de responsabilité vis-à-vis du patrimoine et des affaires publics ;
- 2) promouvoir et renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la corruption et la criminalité économique et financière ;
- 3) poursuivre l'expérimentation de l'approche d'audit basé sur les risques ;
- 4) renforcer la concertation avec les autres structures de contrôle ;
- 5) renforcer les capacités de tous les acteurs du contrôle et de la lutte contre la corruption ;
- 6) assurer constamment une bonne visibilité de l'ASCE à travers la mise en œuvre de la stratégie de communication.

